

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)  
Téléphone 43 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté  
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :  
1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—  
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste

Compte de chèques postaux 11a 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Bue de Romont, 2

FRIBOURG

Téléphone 1.33

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse . . . . . 10 »	de hauteur
Etranger . . . . . 12 »	sur une
Réclame . . . . . 25 »	colonne

Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

## Nouvelles du jour

- La rentrée parlementaire française.
- La conférence anglo-hindoue.
- La situation économique américaine.
- Un discours d'exportation.
- Le parti communiste en France.

Demain mardi, le parlement français reprendra ses séances interrompues par les vacances de Noël et allongées par la clôture prématurée prononcée par M. Steeg. En réalité, l'inaction parlementaire a commencé à la chute du cabinet Tardieu, le 4 décembre.

Le ministère Steeg a terminé la plus belle partie de son existence, celle où, constitué, il gouvernait sans avoir à se défendre contre ses ennemis. Les beaux jours d'Aranjuez sont finis. Il va être interpellé sur l'affaire Oustric ou plutôt sur « la tentative gouvernementale d'étouffer l'affaire Oustric et sur le refus de communication à la commission d'enquête des documents comptables relatifs à la Société Snia Viscosa ».

Il sera procédé, demain, à l'élection du président et des vice-présidents de la Chambre. M. Fernand Bouisson, socialiste, a un concurrent à la présidence en la personne de M. Bouilloux-Lafont, de la gauche radicale, qui compte sur les voix des modérés. Il est probable que M. Bouisson l'emportera.

Au cours de cette session, on se préoccupera de plus en plus de l'élection du futur président de la République. M. Doumergue, dont le mandat expire le 13 juin prochain, n'en acceptera à aucun prix le renouvellement.

M. Poincaré dont on parlait, n'en voudra pas davantage, d'autant moins que sa santé est redevenue quelque peu chancelante.

On supposait, étant donnée l'ambition bien connue de M. Bouisson, président de la Chambre, qu'il serait candidat. Il déclare que non. Il attend, sans doute, que le scrutin de sa réélection à la Chambre lui ait donné une indication sur ses chances présidentielles.

On prononce aussi les noms de M. Paul Doumer président du Sénat, et de M. Briand. L'un et l'autre affirment qu'ils refuseront une candidature. M. Briand est, dit-on, sincère dans sa dénégation. M. Paul Doumer, comme M. Bouisson, se laisserait forcer la main.

La conférence anglo-hindoue de la Table ronde, qui siège à Londres depuis près de deux mois, prendra fin, assure-t-on, vers le 20 janvier. Lord Sankey, qui a annoncé cette décision du gouvernement travailliste, a donné à entendre que la politique hindoue du cabinet Macdonald se rapprochait beaucoup de celle du parti libéral, que lord Reading a exposée l'autre jour : responsabilité du pouvoir exécutif dans l'Inde devant l'Assemblée législative élue de Delhi, mais en réservant certains départements : défense, affaires étrangères, finances, notamment.

Lord Peel, ancien secrétaire d'Etat pour l'Inde, a exposé, de son côté, la thèse conservatrice ; il a revendiqué une autorité complète pour le vice-roi, si celui-ci a sa charge le maintien de l'ordre dans l'Inde et la protection des minorités. Lord Peel a déclaré, en outre, que le vice-roi devrait garder la haute main sur les finances et être capable d'empêcher toute mesure qui irait spécialement à l'encontre des intérêts des commerçants anglais qui sont établis aux Indes.

La thèse de lord Reading a eu, comme bien on pense, la faveur de nombreux délégués hindous, qui sont naturellement d'avis que l'Inde ne doit plus être tenue sous tutelle mais que, au contraire, elle doit avoir une responsabilité réelle dans la conduite de ses affaires.

Des informations qui parviennent, ces jours-ci, à New-York, de différents points des Etats-Unis, tendent, semble-t-il, à montrer que la situation économique est sur le point de s'améliorer.

Dans certains ateliers de chemins de fer, dans quelques fabriques d'automobiles, dans diverses autres usines et dans des mines,

on remarque, en effet, une certaine embouche d'ouvriers.

Il ne s'agit assurément pas de tirer de ces faits des conclusions trop précises, trop rapides et trop vastes. Mais ils sont néanmoins de bon augure.

Toutefois, l'optimisme, aux Etats-Unis, sera long à renaître, et pour cause. Ainsi, au Sénat américain, on a discuté, l'autre jour, de la situation pitoyable des fermiers dans les régions qui ont été atteintes, l'année dernière, par la sécheresse, et notamment dans l'Arkansas, où, il y a quelque temps, a éclaté une espèce de jacquerie. Les paysans auraient menacé les commerçants d'une petite ville de se servir eux-mêmes si on ne leur donnait pas à crédit les produits dont ils avaient besoin.

Un sénateur a fait remarquer, à ce propos, que cet état d'esprit, voisin de la révolte, existait partout où la sécheresse avait sévi. C'est dire, encore une fois, qu'il faut soigneusement se garder de donner aux quelques signes d'une reprise des affaires plus d'importance qu'ils n'en ont.

Le correspondant parisien de la *Prager Presse* se fait l'écho de critiques au sujet d'un film parlant fabriqué en Italie, où M. Mussolini est mis en scène et déclame son dernier discours pacifiste.

Ce film est représenté à Paris ; mais on ne le donne pas en Italie. Un journal français demande pourquoi et il aimerait savoir si le gouvernement fasciste autoriserait la production d'un film où M. Briand, par exemple, vanterait au peuple italien les dispositions pacifiques de la France.

Le parti communiste français vient de fêter le dixième anniversaire de sa fondation. C'est, en effet, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1920 que, au congrès de Tours, la scission de l'extrême-gauche devint définitive : le camarade Cachin et les partisans de Moscou s'en allaient d'un côté ; les camarades Paul Faure et Renaudel et la minorité socialiste, de l'autre. *L'Humanité* restait l'organe de la majorité communiste.

Le parti communiste français devait connaître une grande prospérité en 1923, 1924 et 1925, après la réorganisation complète de ses effectifs.

Depuis lors, le parti a été affaibli par l'élimination successive de ses chefs les plus influents. Les hommes qui le dirigent actuellement ne sont guère connus et, d'autre part, la politique de répression que le gouvernement français a adoptée depuis quelque temps a grandement nui au succès des manifestations qui furent organisées par les disciples de Lénine.

Le Bureau politique du parti communiste français a publié, à propos de ce dixième anniversaire, un long manifeste. Après avoir analysé, selon les idées bolchévistes, la crise actuelle et avoir dénoncé la collusion des socialistes avec le cabinet Steeg, « cabinet de concentration bourgeoise », ce Bureau politique a proposé à ses partisans les buts suivants : « Ecrasement de la société capitaliste, établissement du pouvoir prolétarien », soit l'avènement de la France des Soviets ouvriers et paysans.

Mais, par quels moyens atteindre ces buts ? « Par la grève corporative étendue, au maximum, à tous les ouvriers d'une région, à tous les ouvriers d'une industrie ; par la grève politique des masses, en élevant la lutte pour les revendications les plus minimes au combat de classe contre la misère, le fascisme et la guerre. »

Mais, comme les fruits d'une telle tactique d'agitation seraient longs à mûrir et comme elle pourrait amener de sérieux ennuis, le Bureau politique a ajouté à ces buts lointains des revendications plus immédiates et susceptibles d'attirer plus facilement les foules ouvrières au parti communiste : augmentation des salaires, journée de sept heures, assurance-chômage, cotisations ouvrières

pour les assurances sociales mises à la charge des patrons, reconnaissance officielle de la Confédération générale unitaire, libération des prisonniers politiques et des soldats qui ont été condamnés pour propagande communiste, annulation des poursuites, dissolution ou désorganisation des associations d'anciens combattants (l'association communiste, bien entendu, mise à part), expulsion des réfugiés russes, rupture des accords avec la Roumanie et la Pologne, enfin manifestations en faveur des révolutionnaires d'Indo-Chine.

Copieux programme, comme on voit, et qui montre une agitation qui marque bien le parti communiste français est malade.

Reprendra-t-il sous le cabinet Steeg un peu des forces qu'il a perdues du temps, surtout, où M. Tardieu gouvernait ? Cela n'aurait rien d'étonnant.

### La situation politique en France aux premiers jours de 1931

Paris, 11 janvier.

L'année 1931 ne s'est pas ouverte, pour la France, sous de très heureux auspices. Ce n'est pas que la crise économique qui sévit dans presque toutes les nations du monde ait pris, ces derniers temps, chez elle, une acuité particulière. Tout au contraire, elle y a, jusqu'ici, à peu près échappé, quoiqu'elle commence, à son tour, à en sentir les effets. Mais, grâce à son meilleur équilibre économique, elle offre à la crise une résistance qui, on peut l'espérer, sera efficace.

Les causes d'inquiétude, pour la France, sont ailleurs, au moins pour le moment. Elles sont, d'abord, dans l'incertitude de sa politique intérieure, du fait que la lutte des partis se poursuit à peine, menaçant de remettre en question cet apaisement relatif des anciennes querelles, qu'on pouvait, il y a quelques mois encore, considérer comme, acquis.

Au ministère Tardieu, qui s'appuyait, à la Chambre, comme les ministères précédents, depuis 1926, sur une majorité d'union nationale à laquelle a succédé une majorité dont faisaient partie tous les groupes républicains, de la droite au centre gauche, s'est substitué un gouvernement qui se défend d'être cartelliste, quoiqu'il le soit en fait et apparaisse sous l'étroite dépendance du parti socialiste.

Sa chance de vivre réside dans l'espoir qu'on nourrit à gauche qu'il pourra compter sur le soutien de deux majorités, selon la nature des questions qui seront posées devant les Chambres. Les socialistes, s'il faut en croire M. Léon Blum, voteront pour M. Steeg toutes les fois qu'il prendra des mesures qui ne seront pas en contradiction avec leurs doctrines. Mais ils l'abandonneront, dès qu'il s'agira des crédits militaires ou de l'ensemble du budget, comptant alors que les modérés, de la droite au centre gauche, les remplaceront dans la majorité, quand l'intérêt national sera en jeu.

Les modérés se prêteront-ils à ce rôle de ministériels intermittents ? Ne tenteront-ils rien pour ressaisir le pouvoir qui leur a échappé, et la désagrégation de la majorité d'hier se poursuivra-t-elle ? C'est ce que les prochains débats parlementaires nous apprendront. En attendant, un véritable malaise pèse sur toute la politique intérieure du pays, en dépit du calme apparent qui s'y maintient et des efforts que fait M. Steeg pour ne point trop alarmer, par trop de concessions aux socialistes, ceux des républicains de gauche qu'il a entraînés avec lui.

Avec le ministère Steeg, la politique intérieure française est retombée dans cette alternance des majorités orientées, tantôt à droite, tantôt à gauche, qu'a décrite, avec un peu trop de système, mais beaucoup de vérité, M. André Siegfried, dans son livre récent : *Tableau des partis en France*. La question religieuse la commande toujours, dans une certaine mesure, l'esprit anticlérical jacobin utilisant le spectre du « cléricalisme » quand l'orientation à droite se manifeste trop fortement ou quand le radicalisme sent ses positions électorales menacées. Mais la crainte se dessine ensuite quand une gestion socialisante des affaires publiques met en péril certains intérêts : les hommes du centre gauche reviennent alors à leurs appuis de droite, pour barrer la route au socialisme.

Il semble bien, cependant, qu'une tendance plus réaliste, née de l'esprit d'après la guerre, se soit affirmée avec M. Tardieu : elle était caractérisée par le désir de pratiquer une politique d'affaires, indépendante de l'esprit jacobin, par un effort d'entraîner le pays vers cette politique par-dessus la tête des Chambres, en lui proposant des objectifs concrets, comme ce projet d'outillage national que le gouvernement de M. Steeg cherche à reprendre à son compte.

D'autre part — et c'est l'autre aspect du problème politique français —, la situation internationale présente paraît instable et précaire. Il est incontestable qu'une offensive

s'organise contre les traités de paix, tandis que, en France, on reste attaché à leur maintien. L'art diplomatique de M. Briand a consisté, jusqu'ici, à chercher à assurer ce maintien, en s'appuyant sur Genève et en travaillant à entraîner l'Europe vers des formules de coopération qui permettraient aux intérêts opposés de se résorber peu à peu dans la poursuite de buts communs. Cette politique reste discutée en France. Quand la gauche est au pouvoir, elle risque de prendre une allure de pacifisme qui effraye le centre et la droite. La majorité qui a soutenu M. Tardieu n'était pas tout entière favorable à M. Briand : quelques-uns de ses éléments de droite ne le toléraient qu'encadré et limité par son président du Conseil, le quel, cependant, ne l'a jamais désavoué. La minime majorité d'aujourd'hui, si les tendances socialistes l'entraînent, ne cherchera-t-elle pas à dépasser M. Briand lui-même, en matière de désarmement, par exemple, où l'on connaît la thèse socialiste pure ? Il est à noter, cependant, que les radicaux-socialistes se sont montrés alarmés, au lendemain des élections allemandes, par la force de la poussée hitlérienne, en sorte que, sur le fond des choses, ils ne sont pas loin de penser, pour la plupart, comme les républicains du centre.

Il est possible que les événements extérieurs, s'ils venaient à s'aggraver, provoquent, dans la politique intérieure française, des retours à la concorde entre les partis politiques, mais cette concorde ne paraît pas à prévoir immédiatement, tant que la situation restera ce qu'elle est.

Telles sont, vues dans leur ensemble et d'un peu haut, les conditions politiques actuelles de la France. Leur examen laisse place à l'incertitude quant à l'avenir du gouvernement Steeg, qui n'est rien moins qu'assuré, et quant à l'orientation de celui qui devra lui succéder, s'il tombe prochainement.

Reste enfin l'inconnue que représente toujours le travail ardu d'investigations et d'interrogatoires que poursuit la commission d'enquête. Lorsqu'elle l'aura achevé, quelle sera la réaction de ses conclusions sur le Parlement et sur l'opinion ? Tentera-t-on de l'amener à tourner court, ou jettera-t-elle un trouble de plus, dans la lutte engagée entre les partis politiques ? C'est là encore une question qui se pose et à laquelle on ne saurait répondre.

Dans le courant du mois, sans doute, on verra plus clair. E. B.

### Les salaires des mineurs allemands

Essen, 11 janvier.

Samedi, le professeur Brahn, arbitre pour la Westphalie, a rendu sa sentence sur les salaires des mineurs de la Ruhr. Il a prononcé une réduction de 6 %. C'est un moyen terme entre les propositions patronales et les propositions ouvrières.

Les patrons ont déclaré ne pouvoir se soumettre à la sentence.

Bochum, 12 janvier.

Hier dimanche, a eu lieu une assemblée des délégués de la fédération des ouvriers mineurs qui s'est prononcée à l'unanimité pour le rejet de la sentence arbitrale.

Essen, 12 janvier.

Dans une assemblée générale extraordinaire, qui a eu lieu hier dimanche, l'Union syndicale des mineurs chrétiens d'Allemagne a voté une résolution rappelant d'abord la situation précaire des mineurs de la Ruhr et déclarant ensuite que la situation économique de la région de la Ruhr ne justifiait aucunement la décision arbitrale. Les assertions des administrations des mines, comme quoi les entreprises minières ne font pas de bonnes affaires et travaillent actuellement avec des subventions, ne peuvent correspondre à la réalité.

L'assemblée générale extraordinaire a, par conséquent, rejeté la sentence arbitrale.

Elle exige l'institution d'une instance impartiale chargée d'une façon permanente de l'examen de la rentabilité des mines, telle qu'il en existe en Angleterre.

Dans la question de la diminution des prix, elle demande au gouvernement qu'il intervienne en faveur d'une baisse des prix et des impôts avec la même énergie qu'il a montrée quand il s'agissait de faire réduire les salaires.

La conférence des hommes de confiance des syndicats Hirsch-Duncker, département des mines, a également rejeté la sentence arbitrale à l'unanimité.

### Nouvelles religieuses

#### Chanoines d'honneur de l'abbaye de Saint-Maurice

Mgr Mariétan, révérendissime Abbé de Saint-Maurice, a conféré le titre de chanoine d'honneur de l'abbaye à S. G. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et à Mgr Flerent du Bois de La Villerabel, évêque d'Annecy. Il a donné le titre de chanoine honoraire de l'abbaye à M. l'abbé Léon Quenet, révérend doyen de Saint-Ursanne.

### L'esclavage au Libéria

Le 16 septembre 1929, le délégué permanent de la république de Libéria auprès de la Société des nations avait adressé une lettre au secrétaire général, demandant que le conseil procédât à la nomination d'un membre de la commission internationale instituée par le gouvernement de Libéria en vue de faire une enquête sur la prétendue existence de l'esclavage et du travail forcé dans ce pays. (La république de Libéria est sur la côte occidentale de l'Afrique.)

Cette commission, qui était composée de trois membres, dont l'un désigné par le gouvernement de Libéria, l'autre par le gouvernement des Etats-Unis et le troisième par le conseil de la Société des nations, après avoir procédé à une enquête sur place, a présenté au gouvernement de Libéria un rapport qui vient d'être communiqué à la presse.

Ce rapport constitue un réquisitoire écrasant contre le Libéria. La commission constate, en effet, que, si le commerce des esclaves n'existe plus dans la république, par contre, l'esclavage, tel qu'il est défini par la convention de 1926, existe dans la mesure où l'on constate des esclaves domestiques d'une tribu à l'autre et au sein de chaque tribu. La mise en gage des personnes est également admise dans le régime social de la république. Le travail forcé a été utilisé dans le Libéria, principalement pour la construction de routes pour automobiles, de bâtiments civils, de casernes, etc. Ce recrutement et l'utilisation de cette main-d'œuvre sont souvent accompagnés de mesures d'intimidation et de mauvais traitements. Dans un très grand nombre de cas, la main-d'œuvre ainsi recrutée était utilisée à titre privé dans les fermes et plantations de hauts fonctionnaires du gouvernement et de particuliers. La commission constate que le vice-président de la république et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement de Libéria ont sanctionné le recrutement forcé de la main-d'œuvre et que ce recrutement était effectué avec l'aide des troupes libériennes.

Pour porter remède à cette situation, la commission recommande diverses mesures, notamment l'établissement au Libéria de la politique de la porte ouverte, le développement de l'enseignement, la réorganisation complète de l'administration, la destitution des commissaires actuels que le rapport qualifie de fonctionnaires malhonnêtes et corrompus, qui ne sont habiles qu'à inventer des moyens d'intimidation afin de soutirer de l'argent aux indigènes.

Enfin, la commission recommande, à titre de mesure préliminaire, l'abolition totale de l'esclavage, de la mise en gage des personnes et de l'esclavage domestique et que l'expédition de travailleurs à destination de Fernando-Po cesse.

Le président de la république, King, et le vice-président Yancy ont donné leur démission.

### Le chancelier Brüning à Breslau

Breslau, 11 janvier.

Le chancelier Brüning est arrivé à Breslau samedi soir. Les rues conduisant à l'hôtel-de-ville étaient noires de monde. Les communistes se sont livrés à de violentes manifestations. Il fallut faire appel à des renforts pour disperser les manifestants. De l'hôtel-de-ville, le chancelier s'est rendu chez l'archevêque. Sur son passage, il a été insulté par les communistes.

Breslau, 11 janvier.

Dix-neuf personnes ont été arrêtées au cours des manifestations qui ont eu lieu à l'occasion de la visite du chancelier, dont deux pour blessures corporelles et résistance à la police et dix-sept pour scandale.

### Les atterrissages polonais en Allemagne

Varsovie, 11 janvier.

Le chargé d'affaires d'Allemagne a remis au ministre des affaires étrangères une note concernant l'atterrissage en Allemagne de deux avions militaires polonais.

Les autorités polonaises ont ouvert une enquête qui a démontré qu'il s'agit de deux avions de chasse de Cracovie qui, se rendant à Grudzienski, s'égarèrent et furent obligés, par les mauvaises conditions atmosphériques d'atterrir en Allemagne.

La légation de Pologne à Berlin a reçu l'ordre de s'adresser immédiatement au gouvernement allemand pour obtenir la libération des aviateurs arrêtés et la restitution des appareils.

### L'ambassade d'Allemagne à Varsovie

Berlin, 11 janvier.

La *Gazette de Voss* annonce qu'il est question de M. von Moltke, chef de la division de l'Est du ministère des affaires étrangères, comme successeur de M. Rauscher à la légation d'Allemagne à Varsovie.



**Ne tardez pas à payer votre abonnement à la LIBERTÉ**

**Les affaires d'Espagne**

Madrid, 11 janvier.  
Le gouvernement a cru devoir fixer sa position sur trois points principaux.  
En premier lieu, l'ordre public est du ressort de l'autorité militaire, le gouvernement conservant le contrôle naturel à sa haute fonction.  
En second lieu, concernant le dernier mouvement révolutionnaire, le gouvernement ne veut pas faire de déclaration. En temps opportun, des documents seront publiés pour éclairer l'opinion publique sur les intentions des rebelles. Ces documents seront l'objet de discussions parlementaires.  
Les élections auront lieu à la date annoncée. Aucun désordre ne sera toléré, de manière que l'émission des suffrages puisse s'effectuer en toute liberté.  
Enfin, un décret va être promulgué pour placer la main-d'œuvre étrangère sur un pied d'égalité avec les ouvriers nationaux.

**LE GÉNÉRAL BERTHELOT**

Paris, 12 janvier.  
Le bulletin de santé suivant a été communiqué, hier soir dimanche, concernant l'état de santé du général Berthelot : Défaillance cardiaque. Léger délire. Etat pulmonaire sans changement. Etat toujours très sérieux.

**Les désordres des Indes**

Karachi, 12 janvier.  
Hier soir dimanche, la police a dû charger à trois reprises une foule qui essayait d'organiser une réunion et un cortège. 20 personnes ont été blessées sérieusement.

**La crise cotonnière en Angleterre**

Londres, 11 janvier.  
Le lock-out des filateurs de coton de Burnley a commencé à midi. Cette mesure, qui affecte 25.000 ouvriers, est une réponse à la grève déclinée par 4000 tisserands, qui refusent l'augmentation du nombre des métiers qu'ils ont à surveiller.

**Les officiers conspirateurs espagnols**

Anvers, 11 janvier.  
A bord de la malle congolaise, arrivée samedi, se trouvaient neuf officiers aviateurs espagnols ayant pris part au dernier mouvement révolutionnaire et qui s'étaient embarqués à Lisbonne.  
Ils iront à Paris.

**Un député qui se met au-dessus des lois**

Berlin, 11 janvier.  
Le député national-socialiste Goebbels, arguant de son immunité parlementaire, a refusé plusieurs fois, ces mois derniers, de comparaître dans des procès en calomnie qui lui étaient intentés. La Chambre pénale a décidé de faire comparaître le député Goebbels de vive force.

**Confédération Recensements cantonaux**

Tessin  
La population résidante est de 161.696 âmes, chiffre déjà annoncé; population présente: 155.753.  
Etaient présents le 1<sup>er</sup> décembre: 122.689 Suisses et 33.064 étrangers; 141.726 catholiques, 8658 protestants, 325 vieux-catholiques et 4825 personnes d'une autre religion ou se disant sans religion.

Zurich  
Nous avons relevé qu'il y avait 75.865 catholiques dans la ville de Zurich. En 1920, il y en avait 60.187.  
Accroissement: 26 %.  
La population protestante a augmenté de 20 %.

Bâle-Campagne  
1930 1920  
Population 92.952 82.390  
Catholiques 20.709 19.041  
Protestants 69.187 62.252  
Vieux-catholiques 1.808 (avec les cath.)  
Israélites 197 217  
Autres 1.531 166  
Augmentation proportionnelle: 12,5 %.  
Population protestante: 11 %.  
Population catholique (en déduisant 1800 vieux-catholiques du chiffre de 1920): 17 %.

Par rapport au total de la population, l'élément catholique a diminué de 1 %. Il formait, en 1920, le 31 % de la population urbaine; il en forme maintenant le 30 %.

**La représentation proportionnelle à Lucerne**

La loi lucernoise sur l'application de la représentation proportionnelle dans les élections communales a été adoptée hier par le peuple à la faible majorité de 150 voix sur 31.000 votants. Il y a eu 15.623 voix pour et 15.473 contre.  
La loi était patronnée par le parti conservateur et soutenue par les socialistes; elle était combattue par le parti radical.

**Les sociétés romandes d'agriculture**

La Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, groupant 25 associations et 3450 membres, a tenu, à Lausanne, samedi, sous la présidence de M. Virgile Chavanne, de Porrentruy, son assemblée annuelle. La gestion du comité, les comptes et le budget ont été approuvés.  
M. Jules Deshayes, de Martigny, a été élu membre du comité central, pour succéder à M. Giroud, de Sion, décédé, et M. Jacky, ancien secrétaire de la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique, a été nommé membre d'honneur.  
Des causeries ont été faites ensuite par MM. Henri Clément, de Fribourg, Henri Fes et Henri Wuilloud, sur l'amélioration de l'arboriculture à la ferme, la lutte contre les parasites et la vente des fruits.

**Genève espère avoir la conférence du désarmement**

Une lettre a été adressée par le Département du commerce et de l'industrie de Genève aux autorités communales genevoises, les informant que les autorités fédérales et cantonales sont en pourparlers, afin d'obtenir que Genève soit désignée comme siège de la conférence générale du désarmement. On escompte la venue à Genève de 3000 à 4000 personnes.

**NOUVELLES DIVERSES**

M. Vincenzo Azzoli a été nommé directeur de la Banca d'Italia.  
Le chef des libéraux égyptiens a annoncé que ceux-ci ne participeront pas aux prochaines élections, qu'ils tiennent pour illusoire.

**Une lettre de Mgr Bacciarini au sujet de l'almanach de « L'Adula »**

On nous écrit: Le triste almanach de l'Adula a provoqué au Tessin une réprobation unanime.  
La presse de tous les partis a blâmé l'odieuse publication qui, loin de profiter à la cause de l'Italianté, que ses auteurs prétendent servir, est destinée, au contraire, à lui nuire et à la discréditer.  
Une nouvelle protestation s'est ajoutée aux autres: celle de l'administrateur apostolique du Tessin.

Mgr Bacciarini a adressé une lettre au Chapitre de la cathédrale dans laquelle il proteste avec énergie contre les mensonges contenus dans l'almanach à l'égard du clergé tessinois. Il dénonce ensuite la tentative de troubler l'ordre diocésain et termine enfin par ces mots: « Comme évêque et comme citoyen, je proteste aussi contre l'offense que cette publication porte à l'âme patriotique de notre clergé et de notre peuple et à la patrie même. L'amour du pays est sacré et celui qui l'outrage offense un des plus nobles sentiments que Dieu a mis dans le cœur des hommes. »  
Le Chapitre a fait sienne la protestation de l'évêque.

**Bienfaisance**

M<sup>me</sup> Kreis-Renner, à Rorschach (Saint-Gall), veuve d'un ancien chef du bureau des télégraphes à Frauenfeld, a fait un don de 51.000 francs à l'hôpital de Frauenfeld.  
M. Charles-Auguste Cottier, ancien préfet du Pays d'En-Haut, décédé, a légué tous ses biens à la fondation du Musée du Pays d'En-Haut, qui portera le nom de Fondation Préfet Cottier.

**PETITE GAZETTE**

**Comment finit l'assassin du Père Charles de Foucauld**

M. René Bazin, dans un fort beau livre, a raconté la vie et la mort du Père Charles de Foucauld, le missionnaire du Hoggar.  
Le Père avait été assailli chez lui par des malandrins qui l'avaient ligoté et pillé, le laissant à la garde d'un enfant de seize ans, Sarmi Ag Thora, de la confédération des Adjer.  
L'enfant, pressé d'aller rejoindre les pillards, s'approcha de son prisonnier, par derrière, et, à bout portant, lui déchargea son fusil dans la tête, tuant instantanément le Père de Foucauld.  
Ce qu'est devenu l'assassin, nous le savons aujourd'hui par un officier français saharien, le lieutenant Béjot, qui le raconte dans une intéressante brochure.  
Deux mois après la mort du Père de Foucauld, le lieutenant Béjot avait été chargé de razzier les tentes des Ait Lohen, Touaregs rebelles soupçonnés d'avoir pris part à l'assassinat.  
Il y eut des tués, mais Sarmi Ag Thora n'était pas au nombre des morts.  
Les années passèrent; le Hoggar retrouva la paix d'avant-guerre.  
Or, un jour de juin 1922, sur le marché de Djanet, un méhariste reconnut l'assassin dans un Touareg, qui circulait, voilé jusqu'aux yeux. Il l'interpella:  
— Sarmi!  
Se voyant reconnu, Sarmi voulut fuir. Mais les méharistes l'entourèrent.  
— Sarmi, pourquoi as-tu tué le Père?  
— Mektoub! (C'était écrit).  
C'est tout ce qu'on put tirer de lui.  
Retenu à Djanet, en attendant la sentence qui devait décider de son sort, Sarmi tenta de fuir vers la frontière tripolitaine. Poursuivi, rejoint et sommé de s'arrêter, il n'en fit rien: une balle l'abattit.  
C'est ainsi que périt l'assassin du saint missionnaire français Charles de Foucauld.

**Receptionner est un détestable néologisme.**

On ne doit pas dire *receptionner* des marchandises, mais recevoir des marchandises, prendre livraison de marchandises.

**Pour la langue française**

Receptionner est un détestable néologisme. On ne doit pas dire *receptionner* des marchandises, mais recevoir des marchandises, prendre livraison de marchandises.

**FAITS DIVERS**

**ÉTRANGER**

**Éboulement dans l'Equateur**  
On mande de Guayaquil (Equateur) qu'un glissement de terrain a enseveli un train dans la région d'Huigra. Il y aurait 170 morts.  
Les victimes sont des ouvriers qui réparaient la voie ferrée.  
Le président Ayora s'est rendu sur les lieux de l'éboulement. On a pu sauver vingt personnes. On a peu d'espoir de sauver les autres victimes.

**Vingt ouvriers ensevelis**  
A San Francisco, une vingtaine d'ouvriers ont été ensevelis dans un éboulement de tunnel.

**Asphyxiés**  
A Aubervilliers, près Paris, trois hommes et une femme ont été trouvés asphyxiés par des émanations d'acide carbonique provenant d'un poêle fonctionnant mal.

**Explosion d'un gazomètre**  
A Copenhague, samedi matin, dans une usine à gaz, le gazomètre a sauté. Un ouvrier a été tué. Un autre a disparu. Quelques personnes sont blessées.

**Ecreusement d'une maison**  
A Saint-Etienne (France), un vieux bâtiment s'est effondré aux trois quarts, en ensevelissant, sous un amas de décombres, les neuf personnes qui l'occupaient. Les agents, arrivés immédiatement sur les lieux, et les voisins ont réussi à tirer des décombres les blessés, qui ont été transportés d'urgence dans un pavillon voisin. Un seul d'entre eux est dans un état grave.

**Trois hommes tués par une explosion**  
A Canavese-Saiele, en Vénétie, un mineur qui voulait faire sauter un rocher avait emporté une cartouche de dynamite à son domicile, où elle fit explosion. Le toit de la maison s'écroula. Le mineur et ses deux neveux furent tués. Son fils, qui était dans le voisinage de la maison, a été grièvement blessé.

**Une faillite frauduleuse**  
A Cunéo (Piémont), trois administrateurs de la société d'exportation de vins Mirafiori, dont la faillite a été déclarée avec un déficit de 10 millions, ont été arrêtés. Les inculpés sont des personnalités très connues dans le monde agricole du Piémont.

**Un déraillement près de Dijon**  
Samedi, un train de marchandises a déraillé en gare de Ferrey-sous-Salmaise, près Dijon. Sitôt après, l'express Nice-Paris arrivait et la locomotive tamponna les wagons du train déraillé. Deux agents furent contusionnés.

Les dégâts matériels sont importants et le trafic sur la grande ligne Dijon-Paris a subi des retards considérables.

**Incendie en Savoie**  
Un incendie a éclaté, dans la nuit de samedi à hier dimanche, à Yvoire (Haute-Savoie), dans un bâtiment situé au bord du lac et faisant partie d'un pâté de maisons d'habitations. Avivées par une violente bise, les flammes ont rapidement gagné plusieurs maisons voisines, menaçant de se propager à toute la localité. A 2 heures du matin, le maire d'Yvoire a fait appel aux pompiers de Genève et, vers 5 heures, ils étaient maîtres du sinistre.

Une octogénaire, nommée Alexandrine Vuarlet, est restée dans les flammes. Toutes les recherches pour la retrouver sont restées sans résultat.

Les dégâts sont évalués à 250.000 fr. On croit que le feu est dû au fonctionnement défectueux d'une cheminée.

**Accidents d'aviation**  
Deux avions de l'aérodrome de Centocelle (Italie), pilotés par le capitaine Chirullo et le sergent Logari, se sont heurtés à une hauteur de cent mètres. Les deux pilotes, qui n'ont pas pu faire usage de leurs parachutes, ont été tués.

Le ministère de l'Air britannique annonce qu'un aéroplane militaire s'est écrasé sur le sol samedi, à Rifaltur, dans les Indes. Le sergent qui le pilotait et un colonel ont été tués.

**Tragique déconfiture**

A Berlin, le banquier Erich Goldschmidt, ancien copropriétaire de la banque José Goldschmidt, a été trouvé mort dans sa villa. Il s'était ôté la vie. La banque, qui fut autrefois une des premières banques privées de la capitale, avait fait des pertes.

**Le feu détruit un château historique**

Un incendie a détruit presque entièrement le château de Hohenwerfen, près de Salzbourg (Autriche), édifice historique datant du XI<sup>ème</sup> siècle et contenant des collections précieuses.

**La contrebande des armes**

On mande de Colombo (Ceylan) que des pêcheurs ont repêché cinq caisses renfermant des mitrailleuses qui provenaient du vapeur norvégien *Tricolour*, récemment coulé à la suite d'une explosion, au large de Colombo. Cette découverte prouve d'une façon indiscutable que le navire se livrait à la contrebande des armes. La police a confisqué les caisses.  
Le vapeur français *Porthos* est arrivé à Singapour, ayant à bord les survivants du naufrage du vapeur norvégien *Tricolour*. Ceux d'entre eux qui étaient blessés ont été transportés à l'hôpital. Suivant les déclarations des survivants, c'est à la suite de quatre explosions que le *Tricolour* a coulé. Il s'enfonça si rapidement qu'on ne put mettre à la mer que deux embarcations. Le consul de Norvège a décidé de faire une enquête sur les circonstances du naufrage.

**Double assassinat près de Bar-le-Duc**

Un double assassinat a été commis à Béthonne, près de Bar-le-Duc (France). L'assassin est un nommé Pasquale Passera, originaire de Cassano (Italie), maçon à Bar-le-Duc. Passera était criblé de dettes. Il décida de faire un mauvais coup pour se tirer d'embarras. Le 2 janvier, à 4 heures du matin, alors que M. Udar, son ancien patron, venait de partir au travail, Passera pénétra dans la maison de ce dernier, muni d'une énorme barre de fer, avec laquelle il assassina M<sup>me</sup> Udar et son fils encore endormis. Le meurtrier s'enfuit ensuite, emportant une somme de 1700 francs. L'assassin a fait des aveux et a reconnu la préméditation.

**Violentes tempêtes de neige en Chine**

On signale de toutes parts, notamment de Kharbine, Pékin, Tien-Tsin et Nankin, ainsi que de la Chine centrale, que de violentes tempêtes de neige, accompagnées d'un froid glacial, causent de nombreux décès parmi la population pauvre des grandes villes et arrête toutes les communications par voie fluviale et par chemin de fer. A Pékin, plus de cent malheureux sont morts de froid depuis vendredi.

**SUISSE**

**Les crimes de l'inconduite**

Vendredi soir, deux coups de feu furent entendus dans un des grands hôtels de Saint-Moritz. L'écrivain suisse Cuno Hofer fut trouvé mort dans sa chambre. Cinq balles avaient été tirées contre lui. Une dame, ayant perdu connaissance et que l'on crut d'abord morte, gisait à ses côtés. Elle revint cependant à elle et fut transportée à l'hôpital où l'on constata qu'elle avait été atteinte d'un coup de feu. Il s'agit d'une Anglaise.  
Il y aurait eu meurtre et suicide. L'Anglaise, M<sup>me</sup> Boulten, a avoué avoir tiré quatre coups de feu contre l'écrivain Cuno Hofer. Après l'avoir tué, elle dirigea l'arme contre elle-même. Trois balles ont atteint Hofer à la poitrine et une au cou. La mort a été instantanée. Quant à la balle que M<sup>me</sup> Boulten s'est tirée elle-même, elle est entrée dans la poitrine.  
La blessure de M<sup>me</sup> Boulten n'est pas très grave. Ce n'a peut-être été qu'un simulateur de suicide.  
M. Hofer était marié. Il vivait en relations irrégulières avec M<sup>me</sup> Boulten, qui est veuve.

**Les accidents de la route**

A Saint-Prex (Vaud), samedi, une automobile conduite par M. Curtet, de Lausanne, a été lancée contre une borne. L'automobiliste a eu le crâne fracturé.

**Marions Jacotte**  
par Charles FOLEY

Tous quatre mangèrent de bel appétit, même Alice qui, enchantée de quitter cette modeste pension de famille, oubliait de chipoter. Elle ne cessait de questionner le vicomte sur sa trouvaille. Aux détails que donnait patiemment le jeune homme, à la description des pièces et de leur ameublement, Mlle de Champval devenait soucieuse.  
Tant de confort pour le prix dérisoire de six cents francs par moi, c'est impossible! pensait la jeune fille. Ce grand fou de François a dû faire encore des siennes! Je parierais qu'il a secrètement loué cet appartement quinze ou dix-huit cents francs par mois et que, par l'entremise d'un concierge ou d'un gérant, il nous le sous-loue trois fois moins. Opération désastreuse! Remise en pleine valeur, la Merisière vaudra, dans quelques années, le prix que Lureuil l'a payée. Mais, pour cet appartement, il ne rentrera jamais dans ses fonds. C'est de l'argent perdu. Encore s'il s'assurait par là les bonnes grâces de nos châtelains. Mais, à les combler ainsi, à leur épargner déception, peine et dépense, mon pauvre fiancé ne va-t-il pas, au contraire, les rendre plus exigeants et plus ingrats? »  
Ainsi préoccupée, Jacqueline ne se mêlait guère à la conversation. Ce jour-là, cependant, il lui en coûtait de se taire. Le baron et sa femme ne paraissaient pas s'apercevoir des services que leur rendait François. Habitués à l'obligeance du jeune homme, ils avaient recours à lui sans s'embarrasser de le remercier. Cela agaçait la jeune fille. Mais faire apprécier ou seulement remarquer le zèle du vicomte, n'était-ce pas éveiller les soupçons et sortir de son rôle d'indifférence?  
Ecoutant, observant, Jacqueline acquit la conviction que son père et sa belle-mère étaient fort satisfaits de la trouvaille, mais jugeaient de bonne diplomatie de n'en rien témoigner. Xavier les eût-il crus pauvres s'ils ne s'étaient récriés contre les frais de cette installation? Se démentant et se contredisant selon les circonstances, ils n'en continuaient pas moins à jouer leur comédie fort mal. Ils s'y amusaient, du moins, comme de grands enfants.  
— Peuvent-ils imaginer que je les crois? se disait parfois Lureuil. Faut-il qu'ils me jugent nigaud! Ce serait humiliant... si ce n'était risible.  
Mais il n'avait qu'à contempler le visage charmant de sa fiancée pour recouvrer le sérieux nécessaire.  
La baronne multipliait les objections:  
— Il va nous falloir une femme de chambre et une cuisinière. Ce sera la ruine.  
Alice jouait la désolation, le sourire aux lèvres et en si visible indifférence que, nerveuse, Mlle de Champval fut sur le point de s'exclamer:  
— C'est la ruine, en effet, pas pour vous, mais pour votre cher vicomte!  
Plus pondérée, François prit la chose en blague et se vengea de l'insouciance de la châtelaine en se moquant d'elle à mots couverts:  
— Mais non, madame Dubois, vous ne vous

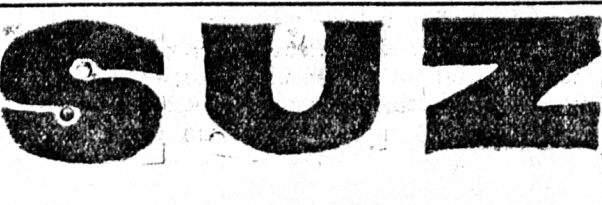
ruinez pas. Vous êtes trop à la page pour venir à Paris sans le sou. Votre suprême élégance le prouve.  
Ces derniers mots charmèrent la baronne, mais la prirent au dépourvu. Elle ne sut ni s'alarmer, ni protester comme l'eût exigé la vraisemblance du rôle qu'elle jouait. Ce fut Philippe qui se targua de dépister la dangereuse clairvoyance du jeune homme. Il essaya de remettre les choses au point.  
— Si nous possédions les ressources que vous supposez, mon cher Xavier, ma fille serait dotée.  
Le silence qu'imposa cette phrase tranchante ne fut pas de longue durée. Insatiable de compliments, la baronne reprit, coquette et minaudière:  
— Vous exagérez, vicomte, en me jugeant élégante. Je taille et couds mes robes moi-même, dans des coupons achetés en solde, à grand rabais.  
— C'est qu'alors, madame, vos doigts de fée changent la percale en soie. J'aurais juré que vos toilettes sortaient de chez nos grands couturiers.  
— Vous n'y connaissez rien! s'écria la baronne en riant. J'ai le goût du chiffon, voilà tout.  
— Vous n'êtes pas précisément vêtue de chiffons, insista le jeune homme. Votre chapeau...  
— Je fais mes chapeaux! affirma Mme Alice avec aplomb. De la sparterie, trois bouts de ruban, une pichenette qui leur insuffle un peu de chic... et ça y est.  
— Vous n'êtes pas cordonnaire. Vos souliers...

— Des laissés pour compte... enlevés au décrochez-moi ça!  
— Et ce bracelet, ces bagues... ce collier de perles?  
— Comment, mon cher Xavier, vous vous y laissez prendre! Ne savez-vous pas distinguer le vrai du faux? Mes bijoux sont du toc! Demandez à Thomas, si vous ne me croyez pas.  
— Du toc... tout ce qu'il y a de plus toc! confirma le baron, en fidèle écho.  
Mécontent, il avait d'abord jugé trop osé le tour que son épouse donnait à la conversation. Mais, à présent, devant la candide surprise, admirablement jouée par le jeune homme, Champval prenait goût à la mystification et s'en divertissait.  
— Cependant, reprit le vicomte, la magnifique fourrure de zibeline que vous portiez hier soir...  
— De la zibeline? pouffa la belle Alice. Ça, par exemple, c'est le comble. Mettez votre monocle, mon ami. Ma zibeline est du lapin... et pas même du géant de Flandres, mais du plus vulgaire lapin!  
— A treize francs, gibelotte comprise, appuya le baron.  
Et il riait de si bon cœur que sa gaieté devint contagieuse. François et Jacqueline firent chorus. Ce repas joyeux s'acheva sur cette constatation de Philippe:

— Nous ne nous embêtions pas, mes enfants, mais voici bientôt 2 heures. Il est temps d'aller voir ce fameux appartement. Vous, Xavier, aidez ces dames à s'apprêter. Puisque c'est jour de folle dépense, nous prendrons un taxi. Pour moi, je vais chercher mon demi-castor et le lapin de Mme Dubois.  
— Il faut que je remonte aussi, dit Alice, en se levant de table. J'ai à changer de toilette. Je vous accompagne, Philippe!  
— Pourquoi Philippe? releva Lureuil, simulant l'étonnement... Le prénom de M. Dubois n'est-il pas Thomas?  
— Oui... Mais, c'est si laid, Thomas! expliqua la châtelaine avec désinvolture. Je préfère appeler le baron Philippe.  
— Comment, le baron?  
— Je veux dire mon mari. Bar<sup>on</sup> est un sobriquet d'amitié dont je me sers en façon de plaisanterie.  
Les époux sortirent.  
(A suivre.)

**LE STIMULANT**  
Apéritif au vin et quinquina

stimule l'appétit et facilite la digestion  
Dépôt: Corboz et Fischlin S. A. Romont





# Dernière heure

## Dans l'Inde

Bombay, 12 janvier.

(Havas.) — On a arrêté hier soir, dans les locaux de l'ancien congrès des volontaires de la désobéissance civile, le président et plusieurs membres du conseil de guerre local qui, dans le but de boycotter le recensement de la population avaient falsifié les numéros de recensement de plusieurs maisons. Le conseil de guerre avait d'ailleurs été dénoncé comme association illégale.

## Evasion d'un ingénieur anglais

Varsovie, 12 janvier.

Les journaux polonais racontent que, à l'arrivée du rapide de Moscou-Varsovie, samedi, on a trouvé, accroché sous un wagon, l'ingénieur anglais Thomson. Ce dernier a expliqué qu'il travaillait dans une usine de Russie; arrêté par la Guépéou, il fut conduit à la prison de Tomsk. Ayant réussi à s'évader, il parcourut la longue route Tomsk-Varsovie, tantôt à pied, tantôt sous un wagon. L'ambassadeur d'Angleterre en Pologne a pris soin du fugitif.

## Mort d'un peintre italien

Paris, 12 janvier.

(Havas.) — On annonce la mort du peintre italien Jean Baldini, né à Ferrare en 1845, et qui résidait à Paris.

## La traversée de l'Atlantique en avion

Horta, 12 janvier.

(Associated Press.) — Hier soir dimanche, à 11 heures, on était sans nouvelles de l'avion Trade Wind, en retard de douze heures depuis son départ des Bermudes.

## Les aviateurs italiens

Rio-de-Janeiro, 12 janvier.

On mande de Bahia que les autorités fédérales ont reçu les aviateurs italiens, qui ont été acclamés par la foule.

## Déraillement au Japon

Tokio, 12 janvier.

(Havas.) — Un train de voyageurs allant à Tokio a déraillé pour des causes encore inconnues, en franchissant un pont, près de Kosti, et est tombé dans le fleuve. Il y aurait cinq morts et quatre-vingts blessés.

## Le temps

Paris, 12 janvier.

Le froid qui a sévi samedi et hier, en France, va céder à une température plus douce. L'Observatoire annonce la pluie.

## Suisse

### Pour la dignité de la femme

Berne, 12 janvier.

L'Union bernoise des femmes communique : Ces jours-ci a paru dans la presse un appel intitulé : « Miss Switzerland » invitant les jeunes femmes de notre pays à prendre part à un concours de beauté qui doit avoir lieu à Zurich.

Nous exprimons un profond regret de voir s'introduire en Suisse la coutume déplorable de ces concours de beauté. De telles mœurs ne conviennent pas à notre peuple et nous sommes heureuses qu'une partie de notre jeunesse féminine ait d'elle-même repoussé, ainsi qu'en fait foi cette lettre adressée à l'Union bernoise des femmes, une telle manifestation : « Les journaux mentionnent de plus en plus qu'un concours de beauté doit avoir lieu à l'issue duquel une jeune Suissesse doit être sacrée reine de beauté. »

Quant à nous, braves et honnêtes jeunes filles suisses, nous sommes d'avis qu'aucune de nos compatriotes ne devrait prendre part à ce concours et partant, à se faire « primer » avec de l'argent étranger. Ce genre de manifestation devrait une fois pour toute prendre fin et il serait à souhaiter que la Suisse se sépare nettement de telles folies. »

Il est à espérer que beaucoup d'autres femmes pensent de même et qu'elles nous aideront à empêcher une manifestation indigne de nous.

### La tragédie de Kriechenwyl

Berne, 12 janvier.

Le *Berner Tagblatt* donne les détails suivants sur le drame qui s'est produit à Kriechenwyl, près de Laupen (voir *Faits divers*) : Adolphe Blatter, âgé de quarante-six ans, avait adopté Othon Klay, qui a maintenant vingt-trois ans. Les deux hommes étaient très unis, Blatter perdit sa femme le printemps dernier, et cette mort semble l'avoir beaucoup affecté. Blatter, qui était neurasthénique, ne travaillait plus depuis deux ans. Il disait qu'il ne craignait pas le travail, mais prétendait que sa maladie l'empêchait de se livrer à une occupation régulière. Il ne tomba cependant pas à la charge de la commune et ne recevait aucune indemnité. Son fils adoptif avait eu, il y a un an, la maladie du sommeil. Depuis ce temps-là, son cerveau paraissait dérangé. Il n'était plus capable de travailler et devait entrer prochainement à l'asile des incurables de Mett, par ordre des autorités de la commune d'Anet. La commune avait versé jusqu'ici à Blatter une pension pour son fils adoptif. Or, samedi, Klay aurait dû être conduit à Mett. Blatter s'opposait cependant à ce qu'on lui prit son fils adoptif. Tout porte à croire que les deux hommes, malades depuis longtemps, se sont donné volontairement la mort après s'être concertés.

## SOCIÉTÉ DE FRIBOURG

Caisse d'épargne « La Fourmi » : Les versements peuvent se faire tous les dimanches matin, de 11 h à midi, à l'hôtel des Corporations. Président, M. Maurice Folly; caissier, M. Pierre Humbert.

Cercle de Saint-Pierre. — Ce soir, à 8 h., assemblée. Présence indispensable.

# FRIBOURG

## Le Tir fédéral de 1934

De la Gazette des carabiniers :

La nouvelle parvenue le 3 octobre que le Conseil des tireurs, réuni à Genève, avait désigné la ville de Fribourg comme siège du prochain tir fédéral de 1934, a été saluée par les tireurs tessinois, avec le plus sincère enthousiasme.

Par une heureuse coïncidence, il est offert aux tireurs tessinois l'agréable occasion de rendre aux tireurs fribourgeois la visite officielle qu'ils firent au Tessin, à l'occasion du tir fédéral de Lugano en 1883. En effet, c'était les carabiniers fribourgeois qui recurent à Lugano la bannière fédérale.

En 1934, ce sera aux tireurs tessinois que reviendra l'honneur d'insigne de porter à Fribourg le vénérable drapeau fédéral.

Répetons : Heureuse coïncidence qui réjouit sincèrement le cœur des Tessinois.

En attendant, toute notre sympathie va aux chers Confédérés de Fribourg, avec le souhait fervent et sincère que le travail d'organisation qu'ils sont en train d'entreprendre soit couronné du succès le plus mérité.

Et notre parole de spéciale sympathie va à l'honorable président du Conseil d'Etat, M. Bernard Weck, appelé à remplir la charge de président du comité d'organisation, et à M. le docteur Comte, vice-président du comité central et président cantonal de Fribourg, tous deux appelés à se mettre à une dure épreuve pour le triomphe de notre grande manifestation nationale.

La participation au tir fédéral de Fribourg devient, pour le Tessin, gardien du drapeau fédéral, un devoir d'honneur; aucune des sections tessinoises ne doit y manquer. Donc, dès maintenant, nous leur envoyons un appel chaleureux, afin que, à l'occasion des prochaines assemblées annuelles, elles puissent commencer l'institution d'un fonds spécial destiné à couvrir les importantes dépenses du déplacement du Tessin à Fribourg.

Notre mot d'ordre doit être : Que personne ne manque à Fribourg en 1934.

## Freiburgia

On nous écrit :

Samedi, cette société a tenu son assemblée générale annuelle. Une cinquantaine de membres, dont plusieurs honoraires, y prirent part. M. Carrard, président, donna lecture d'un rapport détaillé sur l'activité de la Société, qui fut cette année particulièrement réjouissante. Ce fut d'abord la participation à la fête fédérale française d'Alger et ensuite aux fêtes de Morat et de Montilier où nos gymnastes obtinrent des résultats très encourageants. La section des dames et la section des pupilles firent preuve, elles aussi, d'une belle vitalité, à en juger par les excellents rapports présentés par M<sup>lle</sup> Eltschinger et M. Burky.

Après l'admission de nombreux membres passifs et de dix-sept membres actifs, l'assemblée eut à procéder au renouvellement du comité. M. Carrard fut confirmé par acclamations dans ses fonctions de président, de même que les autres membres, qui ont tous accepté une réélection. Voici la composition du comité : président : M. Henri Carrard ; vice-président : M. Guillaume Weck ; secrétaire : M. Robert Hayoz ; caissier : M. Raymond Weber ; moniteur des actifs : M. Joseph Reuevey ; sous-moniteur : M. Wymann ; moniteur des pupilles : M. Oscar Burky ; sous-moniteur : M. Bernard Noth ; monitrice des dames : M<sup>lle</sup> Blanche Chappuis ; aide-secrétaire : M. Joseph Curtly ; aide-caissier et porteur : M. Georges Pavoni ; archiviste : M. Julien Longchamp ; chef du matériel : M. Romain Bachler ; membre adjoint : M. Bernard Noth.

Le programme d'activité prévoit notamment l'organisation d'un cours de gymnastique préparatoire et la participation à la fête cantonale qui aura lieu au moins de juin, à Châtières. En ce qui concerne le cours de gymnastique préparatoire, il s'agit d'un cours semblable à ceux organisés ces années dernières et qui comprendra trente heures d'enseignement du ski et trente heures de gymnastique. Ce cours commencera prochainement. Tous les jeunes gens de nationalité suisse, n'ayant pas 20 ans révolus, peuvent suivre ce cours qui est gratuit.

Les leçons reprendront mercredi 14 janvier et auront lieu aux jours et dans les locaux habituels, soit le mercredi à la halle de la Mottaz et le vendredi à la halle des Grand-places. La *Freiburgia* invite, chaleureusement tous les jeunes gens désireux de se développer physiquement à suivre ses leçons qui seront pour eux une occasion de passer utilement leur temps dans une atmosphère empreinte d'une bonne camaraderie.

## Groupes féminins de Saint-Pierre

On nous prie d'insérer :

Demain mardi, 13 janvier, à 2 h. ½, au local de Jolimont, réunion mensuelle des mères de famille. Cette première réunion de l'année, si proche encore des fêtes de Noël et des Rois, réserve une bien douce surprise aux chères mères de famille de la paroisse de Saint-Pierre. Qu'elles se rendent toutes auprès de la crèche avec les Magis et que cette réunion de janvier 1931 groupe non seulement tous les membres fidèles de cette section, mais encore tant d'autres paroissiennes qu'on serait heureux d'accueillir dans la belle phalange des mères de famille de la paroisse de Saint-Pierre.

## Orphelinat de Fribourg

L'Orphelinat de Fribourg remercie toutes les personnes qui ont contribué, par leurs dons, au succès de sa petite fête familiale de Noël; elles ont acquis, par leur générosité, des droits à la gratitude des enfants et de l'Administration.

## Société de tir de la ville de Fribourg

La Société de tir de la ville de Fribourg a célébré, hier dimanche, par une messe à la cathédrale de Saint-Nicolas et par un dîner au Gothard, la fête du patron des tireurs, saint Sébastien. Ce fut une fête très réussie et qui a laissé un souvenir excellent à ceux qui y ont pris part.

M. Paul Mœhr, président, après avoir salué la présence de M. le chanoine von der Weid, curé de ville et chapelain de la société, de M. l'abbé Collomb, d'une délégation des tireurs de Berne et d'un vétéran fribourgeois, M. Esseiva, pharmacien, a donné lecture de lettres d'excuses de MM. les conseillers d'Etat Perrier et Weck, ainsi que de M. le docteur Comte, président cantonal.

M. Neuhaus, vice-président du tribunal de la Sarine, a exalté l'idéal patriotique du peuple fribourgeois. M. le curé von der Weid, M. l'abbé Collomb, M. le major Rieder, de Berne, ont prononcé des discours très applaudis.

M. Alfred Corboud, proclamé major de table, a lu le palmarès des tireurs de la société : **Tir individuel** : 1. Florian Bullo, 731 points ; 2. Georges Riva, 713 ; 3. Walter Widmer, junior, 686 ; 4. Louis Burnier, 685 ; 5. Hermann Etter, 684 ; 6. Victor Joye, 683 ; 7. Werner Graf, 678 ; 8. Eugène Suter, 678 ; 9. Alfred Corboud, 673 ; 10. Auguste Stucky, 673.

**Groupes** : 1. Groupe Tell (chef : Alfred Corboud, 3251) ; 2. Groupe Bubenberg (chef : Hermann Etter), 3150 ; 3. Groupe Neuenegg (chef : Amédée Schneider), 3084,3 ; 4. Groupe Hallwyl (chef : Florian Bullo), 3081,3 ; 5. Groupe Dix-Août (chef : Alphonse Andrey), 2987,35.

La coupe Zoubaloff a été gagnée en 1930 par M. Otto Rytz.

## Alerte

Samedi, à 1 heure, à Fribourg, un commencement d'incendie s'étant déclaré dans la voiture postale du train direct Genève-Zurich, on a dû détacher cette voiture au moment du départ du train, ce qui a occasionné un retard d'environ une demi-heure.

# Echos de partout

## ANECDOTES SUR JOFFRE

Quand Joffre professait à l'école d'artillerie de Fontainebleau, ses élèves l'appelaient le « Père Sape » à cause de son arme d'origine, le génie.

Or, au moment de Charleroi, et pendant la retraite, on lui reprochait fort de n'avoir pas fait faire des tranchées et un de ses rivaux disait avec amertume :

— Ils ont voulu un sapeur. Ils en ont un.

La vérité est que Joffre savait bien la valeur des tranchées; il aurait voulu en faire creuser. Mais les soldats français inexpérimentés se prêtaient le moins possible à un travail de terrassement.

Il leur fallut l'expérience des premières défaites pour apprendre qu'il vaut mieux creuser la terre pour s'y coucher vivant que mort, comme le dit un jour le maréchal.

\*\*\*

Feu Emmanuel Brousse, qui avait vécu dans l'intimité du maréchal Joffre, s'extasiait sur son silence :

— Jamais on ne vit un tel Méridional ! Il fut peut-être le seul Catalan taciturne. Non seulement il était muet, mais il ne parlait même pas avec ses mains.

Emmanuel Brousse faisait erreur ; on a connu au moins un Catalan aussi taciturne que le maréchal.

C'était, comme celui-ci, un originaire de Rivesaltes, qui exerçait à Paris de modestes fonctions dans l'enseignement primaire supérieur.

Contemporain et compatriote du futur vainqueur de la Marne, il était aussi son ami.

Aux environs de 1880, Joffre, jeune officier, allait quelquefois faire un repas en compagnie du jeune pédagogue dans un petit restaurant où celui-ci prenait pension.

Il s'essayait, échangeait avec son camarade les phrases sacramentelles, puis ils se mettaient tous deux à manger, et de tout le repas, ni l'un ni l'autre ne proféraient une seule parole.

\*\*\*

Des officiers à qui il est arrivé d'assister à des conversations de Joffre avec le maréchal French, ont toujours vu le flegmatique Anglais beaucoup plus animé que le Méridional.

Un jour, un officier français disait à un collègue britannique qui contemplant avec lui la conversation des deux chefs et s'étonnait du calme du général français :

— Vous ne le connaissez pas ! Regardez-le. Il a les deux mains dans les poches de sa vareuse. Eh ! bien, je vous parle que, si chaude et si longue que soit la discussion, le grand-père n'enlèvera pas les mains de ses poches.

— Tenu ! dit l'officier anglais.

Et il perdit.

\*\*\*

M. Manaut, ex-sous-secrétaire d'Etat, qui, lui aussi, est des Pyrénées-Orientales, faisait cette remarque :

— C'est le seul homme qui pouvait être populaire chez nous en ne buvant pas de vin. On lui pardonnait, parce qu'il était Joffre !

## MOT DE LA FIN

La matrasse de maison à sa domestique : — Avez-vous pensé au dîner du chien ?... il doit avoir faim, le pauvre chéri.

— Madame, le pauvre chéri n'a plus faim ; il a mangé tout le gigot.

## Un drame de l'aérol

Samedi après midi, à Kriechenwyl (district de Laupen), un certain Otto Klay, âgé de 22 ans, a tué à coups de hache, après avoir bu force alcool, le nommé Adolphe Blatter, âgé de 46 ans, lequel l'hébergeait. Son crime commis, Klay s'est jeté dans la Sarine.

## Ecrasée par un autobus

Hier soir dimanche, à Berne, au carrefour de la Wyttbachstrasse et de la Greyerstrasse, une femme, nommée Baum, a trébuché devant un autobus de la ville de Berne, venant de Wiler, qui lui a passé sur le corps. Elle a été tuée. L'accident est probablement la conséquence d'une imprudence de la malheureuse victime. L'autobus marchait à allure modérée.

## Le temps

La neige est tombée, samedi, sur plusieurs points de la France, notamment à Niort, à Marseille, dans le Var et à Carcassonne.

Un froid intense sévit en ce moment sur le nord de l'Espagne.

La neige est tombée en grande quantité dans les Pyrénées.

## AVIATION

### Les aviateurs italiens

Une dépêche du général Balbo annonce que l'hydravion qui était piloté par Baistrocchi et qui avait dû amérir en plein Atlantique, après avoir été remorqué sur 1400 kilomètres, était arrivé à Fernando-Noreña (île au large du Brésil) ; mais, par suite de l'état de la mer, qui empêchait le démontage du radiateur, l'hydravion avait dû être pris en remorque vers Natal.

Mais, samedi soir, en vue de la côte, pendant une pluie torrentielle, un des flotteurs heurta violemment la coque du navire et fut endommagé. L'équipage de l'hydravion et celui du navire, constatant l'inutilité de poursuivre la remorque, démontèrent l'appareil, hissèrent à bord les moteurs, les ailes, les instruments, le sac postal et coulèrent les flotteurs. L'escadrille italienne n'est donc plus composée que de 11 hydravions.

Ces 11 appareils sont partis hier matin, dimanche, à 8 heures 30, pour Bahia (à 1350 kil. au nord de Rio-de-Janeiro), où ils sont arrivés hier après midi, à 1 heure 30.

Les nouvelles reçues de Bolama (Guinée portugaise) annoncent que 4 des 5 membres de l'expédition Balbo tués lors des accidents de l'autre jour ont été retrouvés. Il s'agit des corps du capitaine Boer, du lieutenant Barbicini, du sergent Menzi et du radiotélégraphiste Imbastari. Le corps du sergent-major Fois manque encore. Les recherches continuent. Les corps seront ramenés en Italie.

### Le raid transatlantique américain

L'aviatrice américaine Beryl Hart et le lieutenant Mac Laren, à bord de l'avion Trade-Wind, se sont envolés des îles Bermudes (à 1000 kil. à l'est des Etats-Unis), samedi matin, à 11 h. 15, heure de New-York (soit samedi après midi, à 5 h. ¼, heure de l'Europe centrale, à destination des Açores à 1700 kilomètres à l'ouest de Gibraltar), but de la seconde étape de leur raid transatlantique vers l'Europe.

### Un raid Paris-Dakar

L'aviateur français Lalouette, qui vient de faire, en compagnie de Goulette, un très beau raid Paris-Saïgon-Paris, est un des plus actifs et des plus brillants champions du tourisme aérien.

Il va, paraît-il, repartir pour une nouvelle randonnée; sur son avion personnel, un Farman 231, muni d'un moteur Renault de 95 C. V., il s'envelopera très prochainement pour Dakar (Sénégal).

## LES SPORTS

### Le championnat suisse de football

Hier dimanche, pour le championnat de football de première ligue, en Suisse romande, Servette a battu Monthey, 4 à 1, et Lausanne-Sports, Urania-Genève, 2 à 0.

En Suisse centrale, Lucerne a battu Nordstern, 2 à 0 ; Old-Boys, Bâle, 1 à 0. Berne et Soleure ont fait match nul, 1 à 1.

En Suisse orientale, Grasshoppers a battu Wohlen, 10 à 1 ; Blue-Stars, Saint-Gall, 1 à 0, et Locarno, Chiasso, 1 à 0.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

12 janvier

### BAROMÈTRE

Janvier	6	7	8	9	10	11	12	Janvier
720	715	710	Moy. 705	700	695	690	685	720

### THERMOMÈTRE

Janvier	6	7	8	9	10	11	12	Janvier
7 h. m.	11 h. m.	7 h. soir	-7	-9	-3	-4	-6	-11
-2	-4	-2	-4	-6	-7			
-3	-3	-3	-3	-5	-7			

Les personnes qui nous enverront des chèques voudront bien indiquer au verso s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.



# Encyclique de S. S. Pie XI sur le mariage

(Suite.)

## La dignité des parents

Parmi les biens du mariage, les enfants tiennent donc la première place. Et sans aucun doute, le Créateur même du genre humain, qui, dans sa bonté, a voulu se servir du ministère des hommes pour la propagation de la vie, nous a donné cet enseignement lorsque, en instituant le mariage dans le paradis terrestre, il a dit à nos premiers parents, et en même temps à tous les époux à venir : « Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre. » (Gen. I, 28.) ce que le même saint Augustin a très bien fait ressortir des paroles de l'Apôtre saint Paul à Timothée (Timoth. V, 14), en disant lui-même : « Que la procréation des enfants soit la raison du mariage ». L'Apôtre en témoigne en ces termes : « Je vous déclare, dit-il, que les jeunes filles se marient », et, comme pour répondre à cette question : « Mais pourquoi ? », il poursuit aussitôt : « qu'elles procreent des enfants, qu'elles soient mères de famille » (S. August. De bono conjug. c. XXIV, n. 32).

Pour apprécier la grandeur de ce bienfait de Dieu et l'excellence du mariage, il suffit de considérer la dignité de l'homme et la supériorité de sa fin. L'homme, en effet, dépasse toutes les autres créatures visibles par la prééminence de sa nature raisonnable. Ajoutez-y que si Dieu a voulu les générations des hommes, ce n'est pas seulement pour qu'ils existent et pour qu'ils remplissent la terre, mais bien plus pour qu'ils honorent Dieu, pour qu'ils le connaissent, qu'ils l'aiment et qu'ils puissent de lui éternellement dans les cieux ; par suite de l'admirable élévation de l'homme par Dieu à l'ordre surnaturel, cette fin dépasse tout ce que l'œil a vu, ce que l'oreille a entendu et ce que le cœur de l'homme a pu concevoir (Cf. I Cor., II, 9). Par où l'on voit facilement que les enfants, nés par l'action toute puissante de Dieu, avec la coopération des époux, sont tout ensemble un don de la divine Bonté, et un précieux fruit du mariage.

Les parents chrétiens comprendront, en outre, qu'ils ne sont pas seulement appelés à propager et à conserver le genre humain sur la terre, qu'ils ne sont même pas destinés à former des adorateurs quelconques du vrai Dieu, mais à donner des fils à l'Eglise, à procréer des concitoyens des saints et des familiers de Dieu (Cf. Eph. II, 19), afin que le peuple attaché au culte de Dieu et de notre sauveur grandisse de jour en jour. Sans doute, les époux chrétiens, même s'ils sont sanctifiés eux-mêmes, ne sauraient transférer leur sanctification à leurs enfants : la génération naturelle de la vie est devenue au contraire la voie de la mort, par laquelle le péché originel se communique aux enfants : ils gardent cependant quelque chose de la condition qui était celle du premier couple conjugal au paradis terrestre : il leur appartient, en effet, d'offrir leurs fils à l'Eglise afin que cette terre très féconde des enfants de Dieu les régénère par l'eau purificatrice du Baptême à la justice surnaturelle, qu'elle en fasse des membres vivants du Christ, participants de la vie éternelle, des héritiers enfin de la gloire éternelle, à laquelle nous aspirons tous du fond du cœur.

Si une mère vraiment chrétienne considère ces choses, elle comprendra certainement que, dans un sens plus élevé et plein de consolation, les paroles de notre Rédempteur s'adressent à elle : « Lorsque la femme a engendré son enfant, elle cesse aussitôt de se rappeler ses souffrances, à cause de la joie qu'elle ressent. parce qu'un homme est né dans le monde » ; devenue supérieure à toutes les douleurs, à toutes les sollicitudes, à toutes les charges, inséparables de son rôle maternel, ce sera bien plus justement et plus saintement que la matrone romaine, mère des Gracques, qu'elle se glorifiera dans le Seigneur d'une florissante couronne d'enfants. D'ailleurs, ces enfants, reçus de la main de Dieu avec empressement et reconnaissance, les deux époux les regarderont comme un talent qui leur a été confié par Dieu, et qui ne doit pas être utilisé dans leur propre intérêt ni dans le seul intérêt terrestre de l'Etat, mais qui devra, au jour du jugement, être restitué à Dieu avec le fruit qu'il aura dû produire.

## Leur mission éducative

Le bien de l'enfant ne se termine pas, à coup sûr, au bienfait de la procréation ; il faut qu'il s'y en adjoigne un autre, contenu dans l'éducation normale de l'enfant. Dieu, malgré toute sa sagesse, aurait évidemment médiocrement pourvu au sort des enfants et du genre humain tout entier, si ceux qui ont reçu de lui le pouvoir et le droit d'engendrer n'en avaient pas reçu aussi le droit et la charge de l'éducation. Personne ne peut, en effet, méconnaître que l'enfant ne peut se suffire et pourvoir à lui-même dans les choses qui se rapportent à la vie naturelle : à plus forte raison ne le peut-il pas dans les choses qui se rapportent à la vie surnaturelle : durant de nombreuses années, il aura besoin de l'aide d'autrui, d'instruction, d'éducation. Il est d'ailleurs évident que, conformément aux exigences de la nature et à l'ordre divin, ce droit et cette tâche reviennent tout d'abord à ceux qui ont commencé par la génération l'œuvre de la nature et auxquels il est absolument interdit de laisser inachevée l'œuvre entreprise et d'exposer ainsi l'enfant à une perte certaine. Il a déjà, à la vérité, été pourvu, de la meilleure manière possible, à cette si nécessaire éducation des enfants, dans

le mariage où, unis par un lien indissoluble, les parents sont toujours en état de s'y appliquer ensemble et de se prêter un mutuel appui.

Nous avons déjà traité ailleurs abondamment de l'éducation chrétienne de la jeunesse (Encycl. Divini illius Magistri d. 31 déc. 1929) ; résumons ce que nous y avons dit dans les paroles de saint Augustin, déjà citées plus haut : « Pour ce qui regarde les enfants, ils doivent être accueillis avec amour, élevés religieusement » (S. August. De gen. ad litt., IX, c. VII, n. 12.) ; ce que dit aussi le Droit canon en son langage nerveux : « La fin première du mariage, c'est la procréation des enfants et leur éducation. » (Cor. Jur. Can., c. 1013, § 1.)

Il ne faut enfin point passer sous silence que si cette double mission, si honorable et si importante, a été confiée aux parents pour le bien de l'enfant, tout usage honnête de la faculté, donnée par Dieu, de procréer de nouvelles vies, est le droit et la prérogative du mariage tout seul, conformément à l'ordre du Créateur lui-même et de la loi naturelle : cet usage doit absolument être contenu dans les limites saintes du mariage.

## La foi conjugale

Un autre bien du mariage que nous avons relevé à la suite d'Augustin est celui de la foi conjugale, c'est-à-dire la fidélité mutuelle des époux à observer le contrat de mariage, en sorte que ce qui, en vertu du contrat sanctionné par la loi divine, revient uniquement à l'autre époux, ne lui soit point refusé ni ne soit accordé à une tierce personne ; et qu'à l'époux lui-même ne soit pas concédé ce qui, étant contraire aux lois et aux droits divins et absolument inconciliable avec la fidélité matrimoniale, ne peut jamais être concédé.

## L'union parfaite

C'est pourquoi cette fidélité requiert tout d'abord la parfaite union conjugale dont le Créateur lui-même a formé l'exemplaire dans le mariage de nos premiers parents, quand il a voulu que ce mariage ne fût qu'un seul homme et une seule femme. Et bien que, ensuite, le suprême législateur divin ait, pour un temps, relativement relâché la rigueur de cette loi primitive, il est absolument certain que la loi évangélique a restauré en son intégrité cette parfaite unité primitive et qu'elle a aboli toute dispense : les paroles du Christ et l'enseignement constant de l'Eglise comme sa constante façon d'agir le montrent à l'évidence. C'est donc à bon droit que le saint Concile de Trente a formulé cette solennelle déclaration : « Le Christ Notre-Seigneur a enseigné plus clairement que, par ce lien, deux personnes seulement sont unies et conjointes, quand il a dit : C'est pourquoi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. » (Conc. Trid., sess. XXIV.)

Notre-Seigneur n'a, d'ailleurs, pas seulement voulu condamner toute forme de polygamie et de polyandrie, successive ou simultanée, ou encore tout acte déshonnéte extérieur, mais pour assurer complètement l'inviolabilité des frontières sacrées de l'union conjugale, il a prohibé aussi les pensées et les désirs volontaires touchant ces choses : « Et moi je vous dis que quiconque arrête sur une femme des regards de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son cœur. » (Matt. V, 28.) Ces paroles de Notre-Seigneur ne peuvent être infirmées même par le consentement de l'autre conjoint ; elles promulguent, en effet, une loi divine et naturelle qu'aucune volonté humaine ne saurait enfreindre ou fléchir. (Cf. Decr. S. Officii, 2 mars, 1699, proposit. 50.)

Bien plus, afin que le bien de la fidélité conjugale resplendisse de tout son éclat, les rapports intimes entre les époux eux-mêmes doivent porter l'empreinte de la chasteté, en sorte que les époux se comportent en tout suivant la règle de la loi divine et naturelle, et qu'ils s'appliquent toujours à suivre la volonté très sage et très sainte de leur Créateur avec un sentiment profond de respect pour l'œuvre de Dieu.

## La charité conjugale

Quant à ce que saint Augustin appelle excellemment la foi de la chasteté, un autre point de vue d'une haute importance, en fera ressortir davantage la facilité et même la douceur : celui de l'amour conjugal qui pénètre tous les devoirs de la vie conjugale et qui tient dans le mariage chrétien une sorte de primauté de noblesse. « Car la fidélité conjugale requiert que l'homme et la femme soient unis par un amour spécial, par un saint et pur amour ; ils ne doivent pas s'aimer à la façon des adultères, mais comme le Christ a aimé son Eglise ; c'est cette règle que l'Apôtre a prescrite quand il a dit : « Epoux, aimez vos épouses comme le Christ a aimé son Eglise » (Ephes. V, 25, Cf. Col. III, 19) ; et le Christ a assurément enveloppé son Eglise d'une immense charité, non pour son avantage personnel, mais en se proposant uniquement l'utilité de son épouse. (Catech. Rom. II, c. VIII, q. 21.) Nous disons donc : « la charité », fondée non pas sur une inclination purement charnelle, et bien vite dissipée, ni seulement sur des paroles affectueuses, mais résidant dans les sentiments intimes du cœur, et aussi — car l'amour se prouve par les œuvres — manifestée par l'action extérieure. Cette action, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel : elle doit viser plus haut — et ceci doit même être

son objectif principal : elle doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur (Cf. Greg. M. Homil. XXX in Evang. Joan. XIV, 23-31, n. 1) ; leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à progresser jour après jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la vraie charité envers Dieu et envers le prochain, — cette charité où se résume en définitive toute la loi et les prophètes » (Math. XXII, 40). Car enfin dans n'importe quelle condition et n'importe quel état de vie, tous peuvent et doivent imiter l'exemplaire parfait de toute sainteté que Dieu a présenté aux hommes dans la personne de Notre-Seigneur, — et, avec l'aide de Dieu, ils peuvent et ils doivent parvenir au faite de la perfection chrétienne, comme le prouve l'exemple de tant de saints.

Dans cette mutuelle formation intérieure des époux, et dans cette application assidue à travailler à leur perfection réciproque, on peut voir, en toute vérité, comme l'enseigne le catholicisme romain (Cf. Catech. Rom. p. II, c. VIII, q. 13), la cause et la raison première du mariage, — si l'on ne considère pas strictement dans le mariage l'institution destinée à la procréation et à l'éducation des enfants, mais, dans un sens plus large, une mise en commun de toute la vie, une intimité habituelle, une société.

Cette même charité doit harmoniser tout le reste des droits et des devoirs des époux : et ainsi, ce n'est pas seulement la loi de justice, c'est la règle de la charité qu'il faut reconnaître dans ce mot de l'Apôtre : « Que le mari rende à la femme son dû ; et pareillement, la femme à son mari. » (I Cor. VII, 3.)

## L'homme

### à la primauté de gouvernement ; la femme, la primauté d'amour

Enfin, la société domestique ayant été bien affirmée par le lien de cette charité, il est nécessaire d'y faire fleurir ce que saint Augustin appelle l'ordre de l'amour. Cet ordre implique et la primauté du mari sur sa femme et ses enfants, et la soumission empreinte de la femme ainsi que son obéissance spontanée, ce que l'Apôtre recommande en ces termes : « Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur ; parce que l'homme est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise. » (Ephes. V, 22-23.)

Cette soumission d'ailleurs ne nie pas, elle n'abolit pas la liberté qui revient de plein droit à la femme, tant à raison de ses prérogatives comme personne humaine qu'à raison de ses fonctions si nobles d'épouse, de mère et de compagne ; elle ne lui commande pas de se plier à tous les désirs de son mari quels qu'ils soient, peu conformes peut-être à la raison même ou à la dignité de l'épouse ; elle n'enseigne pas que la femme doive être assimilée aux personnes que dans le langage du droit on appelle des « mineurs », et auxquelles, à cause de leur jugement insuffisamment formé, ou de leur impétuosité à l'égard des choses humaines, on refuse d'ordinaire le libre exercice de leurs droits, mais elle interdit cette licence exagérée qui néglige le bien de la famille ; elle ne veut pas que, dans le corps moral qu'est la famille, le cœur soit séparé de la tête, au très grand détriment du corps entier et au péril — péril très proche — de la ruine. Si, en effet, le mari est la tête, la femme est le cœur, et comme le premier possède la primauté de gouvernement, celle-ci peut et doit revendiquer comme sienne cette primauté de l'amour.

Au surplus, la soumission de la femme à son mari peut varier de degré, elle peut varier dans ses modalités, suivant les conditions diverses des personnes, des lieux et des temps ; bien plus, si le mari manque à son devoir, il appartient à la femme de le suppléer dans la direction de la famille. Mais pour ce qui regarde la structure même de la famille et sa loi fondamentale, établie et fixée par Dieu, il n'est jamais et nulle part permis de les bouleverser ou d'y porter atteinte.

Sur cet ordre qui doit être observé entre la femme et son mari, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, donne, dans l'Encyclique sur le mariage chrétien, que nous avons rappelée, ces très sages enseignements : « L'homme est le prince de la famille et le chef de la femme ; celle-ci, toutefois, parce qu'elle est, par rapport à lui, la chair de sa chair, et l'os de ses os, sera soumise, elle obéira à son mari, non point à la façon d'une servante, mais comme une associée ; et ainsi, son obéissance ne manquera ni de beauté ni de dignité. Dans celui qui commande et dans celui qui obéit — parce que le premier reproduit l'image du Christ, et la seconde l'image de l'Eglise — la charité divine ne devra jamais cesser d'être la régulatrice de leur devoir respectif. » (Encycl. Arcanum, 10 février 1880.)

Le bien de la loi conjugale comprend donc : l'unité, la chasteté, une digne et noble obéissance ; autant de vocables qui forment les bienfaits de l'union conjugale, qui ont pour effet de garantir et de promouvoir la paix la dignité et le bonheur du mariage. Aussi n'est-il pas étonnant que cette foi conjugale ait toujours été rangée parmi les biens excellents et propres du mariage.

## Le sacrement

Cependant l'ensemble de tant de bienfaits se complète et se couronne par ce bien du mariage chrétien, que, citant saint Augustin, nous avons appelé sacrement, par où sont indiquées et l'indissolubilité du bien conjugal et l'élévation que le Christ a faite du contrat — en le consacrant du même coup — au rang de signe efficace de la grâce.

## Le mariage est indissoluble

Et tout d'abord, pour ce qui regarde l'indissolubilité du contrat nuptial, le Christ lui-même y insiste, quand il dit : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point » (Math. XIX, 6), et : « Tout homme qui renvoie sa femme et en prend une autre commet l'adultère ; et celui qui prend la femme répudiée par un autre commet un adultère lui aussi. » (Luc, XIV, 18.)

Dans cette indissolubilité, saint Augustin place, en termes très clairs, ce qu'il appelle le bien du sacrement : « Dans le sacrement, on a en vue ceci : que l'union conjugale ne peut être rompue, et que celui ou celle qui est renvoyée ne peut s'unir à un autre, pas même à cause des enfants. » (S. August., De Gen. litt., I, IX, c. VII, n. 12.)

Cette inviolable fermeté, dans une mesure d'ailleurs inégale, et qui n'atteint pas toujours une aussi complète perfection, convient cependant à tous les vrais époux : car la parole du Seigneur : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point », a été dite du mariage de nos premiers parents, c'est-à-dire du prototype de tout mariage à venir, et elle s'applique en conséquence à tous les vrais mariages. Sans doute, avant le Christ, cette sublimité et cette sévérité de la loi primitive furent tempérées à ce point que Moïse permit aux membres de son peuple, à cause de la dureté de leur cœur, de faire, pour certaines causes déterminées, l'acte de répudiation ; mais le Christ, en vertu de sa suprême puissance de législateur, a révoqué cette permission d'une plus grande licence et il a restauré en son intégrité la loi primitive, par ces paroles qui ne devront jamais être oubliées : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point. » C'est pourquoi Pie VI, d'heureuse mémoire, écrivait avec une grande sagesse à l'évêque d'Éger : « Par où il est évident que, même dans l'état de nature, et, en tout cas, bien avant d'être élevé à la dignité d'un sacrement proprement dit, le mariage a été divinement institué de manière à impliquer un lien perpétuel et indissoluble, qu'aucune loi civile ne peut plus dénouer ensuite. C'est pourquoi, bien que le mariage puisse exister sans le sacrement, par exemple le mariage entre infidèles, un tel mariage doit cependant garder, puisqu'il est un mariage véritable, et il garde absolument ce caractère de lien perpétuel qui, depuis l'origine, de droit divin, est tellement inhérent au mariage qu'aucune puissance politique n'a de prise sur lui. Aussi bien, quel que soit le mariage qu'on ait contracté, ou bien ce mariage est contracté, en effet, de façon à être un mariage véritable, et alors il comportera ce lien perpétuel inhérent de droit divin à tout vrai mariage ; ou bien on le suppose contracté sans ce lien perpétuel, et alors ce n'est pas un mariage, mais une union illicite directement incompatible avec la loi divine : union dans laquelle, en conséquence, on ne peut ni s'engager ni demeurer. » (Pius VI, Rescript. ad episc. Agriens., 11 juill. 1789.)

Que si cette indissolubilité semble être soumise à une exception, très rare d'ailleurs, comme dans les mariages naturels contractés entre seuls infidèles, ou si cette exception se vérifie en des mariages consentis entre chrétiens, — ces derniers mariages, consentis sans doute, mais non encore consommés — cette exception ne dépend pas de la volonté des hommes ni d'aucun pouvoir purement humain, mais du droit divin, dont seule, l'Eglise du Christ est la gardienne et l'interprète. Aucune faculté de ce genre, toutefois, pour aucun motif, ne pourra jamais s'appliquer à un mariage chrétien contracté et consommé. Dans un mariage pareil, en effet, de même que le pacte matrimonial a reçu son plein accomplissement, pareillement, de par la volonté de Dieu, la plus grande stabilité et la plus grande indissolubilité y resplendissent, qu'aucune autorité des hommes ne pourra ébranler.

(A suivre.)

## Automobilisme

### L'industrie américaine de l'automobile

Le président Hoover a indiqué récemment que la reprise de l'activité dans l'industrie automobile paraissait imminente. Il a été produit 3 millions 500.000 voitures en 1930, et la consommation d'essence a augmenté de 5 % par rapport à celle de l'année 1929. Plus de 50.000 ouvriers ont été réembauchés.

On a des raisons de ne pas toujours prendre au pied de la lettre les déclarations de M. Hoover, dont l'optimisme a été jusqu'ici souvent rudement contredit par les faits.

Il faut toutefois reconnaître que la statistique de la production américaine des automobiles, en décembre, semble lui donner raison, puisque celle-ci a marqué un total de 155.185 voitures et camions, en augmentation de 15 % sur novembre.

Par contre, le nombre des chômeurs est actuellement de près de 5 millions, ayant augmenté de 2.500.000 depuis avril dernier. On espère que la dépression actuelle cessera avec le printemps.

### Un nouveau cours chez Mercedes

Le champion d'Europe automobiliste Stuck, un Autrichien, vient de signer un contrat avec la maison allemande Mercedes. Stuck a couru ces années dernières pour la marque Austro-Daimler.

Pour supprimer la faiblesse et la nervosité, prenez de **Elchina**. Flacon ou boîte original fr. 3,75; doubles fr. 6,25, dans les pharmacies.

# FRIBOURG

## Association des Bas-Quartiers de la ville de Fribourg

C'est le 11 janvier 1906 que fut fondée l'Association pour la défense des intérêts des Bas-Quartiers de la ville de Fribourg. Le comité de cette Association a tenu à ce que ce vingt-cinquième anniversaire fût dignement fêté. Il a donc été célébré hier dimanche par un banquet donné à l'auberge du Schild. Le comité y avait invité les autorités, les associations des autres quartiers de Fribourg et diverses notabilités qui se sont acquis des titres à la reconnaissance de l'Association.

Les invités ont été aimablement accueillis au Schild par le propriétaire du Schild, M. le député Joseph Clément, qui est depuis dix ans le dévoué président de l'Association des Bas-Quartiers, et par le secrétaire de celle-ci, M. Aebly, l'actif bras droit du président.

La salle du banquet s'est trouvée remplie de convives, qu'un excellent orchestre a régala d'un brillant morceau d'ouverture, et auxquels M. le député Clément a souhaité une cordiale bienvenue.

Puis M. Aebly, secrétaire, a déroulé en un rapport extrêmement intéressant les fastes de l'Association jubilaire, rappelant les noms des hommes d'initiative qui l'avaient fondée, et énumérant les résultats de son activité. Celle-ci a été féconde et l'Association des Bas-Quartiers a le droit de s'en glorifier. Elle a eu, en effet, une part très grande à tous les embellissements qui ont transformé les quartiers de l'Auge et de la Neuveville et à tous les progrès qui les ont revivifiés en les tirant de la léthargie où ils avaient été plongés par la déviation du trafic qui les animait avant la construction des ponts suspendus.

Le rapport du secrétaire n'a pas manqué de rendre justice aux autorités, qui ont correspondu aux vœux de la population, présentés par l'Association, en favorisant la renaissance des Bas-Quartiers. Les cinq survivants des fondateurs de l'Association : MM. Félix Spilmann, Joseph Clément, Jean Niederger, Ferdinand Piantino et Jacques Nuoffer, ont été proclamés membres d'honneur.

Le nom du principal promoteur de l'Association, feu M. Jacques Bady, a été rappelé avec reconnaissance et une gerbe de fleurs a été offerte au président actuel, M. le député Joseph Clément, au milieu des applaudissements de l'assistance.

Là-dessus, M. le président Clément a déferé la direction du banquet à M. Auguste Weber, ingénieur en chef des Entreprises électriques, un vieux ami de l'Association des Bas-Quartiers. M. Weber a inauguré l'exercice de son autorité par un attachant aperçu de l'évolution économique de la ville de Fribourg et il a ensuite conduit avec verve la partie oratoire et la partie récréative du banquet.

Parmi les morceaux de musique prodigués par l'orchestre, on a entendu une série de toasts chaleureux, dont la série a été ouverte par M. Bovet, président du Conseil d'Etat, qui a transmis à l'Association jubilaire les félicitations et les vœux du gouvernement. Puis M. Spicher, conseiller communal, s'est fait l'interprète des autorités de la Maison-de-Ville, louant l'esprit d'union civique qui a toujours inspiré les actes de l'Association des Bas-Quartiers. M. Herrmann, vice-président de l'Association, a exprimé la confiance de celle-ci dans la bienveillance des pouvoirs publics. M. Hippolyte Lippacher, président de l'Association du Vieux-Fribourg, a exprimé à la population des bas quartiers les sentiments de cordiale amitié des habitants du Bourg. M. Albert Dessonnaz, rédacteur, s'est acquitté de la même commission au nom du comité de l'Association des intérêts de Beauregard-Gambach-Daillettes. M. Guillaume Weck s'est fait l'interprète du Quartier des Places.

Prisrent ensuite la parole M. Béat Collaud, chef de service ; M. Leimgruber, confiseur ; M. Jean Thalman, conseiller général ; M. Vincent Kessler, employé à l'arsenal ; M. Krattinger, au nom du quartier de l'Auge.

Le dîner s'est déroulé dans une heureuse atmosphère d'union et de concorde des délégués des divers quartiers pour le progrès des intérêts généraux de la cité.

## Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 10 janvier : Œufs, la pièce, 20 ct. Pommes de terre, les 5 litres, 80-90 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 50 c.-1 fr. 50. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 25 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-20 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 90 c. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 1 fr. 50-3 fr. Citrons, pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 60 c. Châtaignes, le kilo, 60-80 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 60. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 80. Fromage d'Emmenthal, le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 30-1 fr. 80. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 20. Porc fumé, le demi-kilo, 2 fr. - 2 fr. 30. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. 50. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr.

## Calendrier

Mardi 13 janvier

Saint LÉONCE

Saint Léonce, évêque de Césarée en Cappadoce, eut beaucoup à lutter contre les hérétiques pendant le règne de Constantin le Grand.



# Le CAPITOLE

La thèse la plus émouvante

La réalisation la plus hardie

DISTRIBUTION EXTRAORDINAIRE.

présente dès ce soir, à 8 h. 30, le triomphe de la technique du CINÉMA PARLANT

# Les 2 MONDES

Film 100 % parlant français avec Maxudian

de  
**E. A. DUPONT**

le célèbre réalisateur  
d'ATLANTIC  
etc., etc.

Location de 5 à 7 h.  
Téléphone 1300

†  
Monsieur Alphonse Piller, à Belfaux ;  
Mademoiselle Marie Piller, à Belfaux ;  
Monsieur Louis Piller, à Belfaux ;  
Monsieur et Madame Joseph Piller et leurs  
enfants, à Belfaux,  
font part de la perte douloureuse qu'ils  
viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame veuve Adèle PILLER**  
née Gendre  
tertiaire de Saint-François  
leur chère mère, belle-mère et grand-mère,  
décédée pieusement à Belfaux, le 11 janvier,  
dans sa 78<sup>me</sup> année, munie de tous les secours  
de la religion.  
L'enterrement aura lieu à Belfaux, mardi,  
13 janvier, à 9 heures ½.  
Cet avis tient lieu de faire-part.

†  
La Société de chant de Belfaux  
fait part du décès de  
**Madame PILLER**  
mère de son dévoué vice-président  
L'enterrement aura lieu mardi 13 janvier,  
à 9 heures ½.  
Les membres actifs sont instamment priés  
d'assister aux funérailles.

†  
Monsieur Henri Fivaz et ses enfants : Marie,  
Georges, Elisabeth et Denise, à Estavayer-le-Lac,  
ainsi que les familles parentes et alliées,  
font part de la perte douloureuse qu'ils vien-  
nent d'éprouver en la personne de  
**Madame veuve Lucie FIVAZ**  
née Due  
leur chère mère, grand-mère et parente, dé-  
cédée le 11 janvier, à l'âge de 74 ans, munie  
des secours de la religion.  
L'enterrement aura lieu à Estavayer-le-Lac,  
mercredi 14 janvier, à 8 heures du matin.

**GRIPPE**  
Maux de tête  
Névrologies, Dou-  
leurs, la boîte 1.75.  
(Plus de 35 ans  
de succès.)  
**GEPHALINE**  
Petit pharmacien, Yverdon

La renommée des  
**Engrais de Marigny**  
a été acquise par leurs qualités de 1<sup>er</sup> ordre  
et leur livraison impeccable.

Fabrication suisse contrôlée par les établisse-  
ments fédéraux de chimie agricole. 471-1

**BELLE FERME**  
à vendre, dans la Broye,  
10 poses bon terrain,  
jardin, verger, 3 écuries,  
grange, pompe à purin.  
Maison neuve, hypothè-  
ques à reprendre. On  
peut traiter avec 10-  
20,000 comptant.  
S'adresser bureau des  
locations, Python-Page,  
Fribourg. 40035

**Bandages**  
**herniaires**  
élastiques, dernière nou-  
veauté et à ressorts, à  
très bas prix, chez F.  
GERMOND, sellerie,  
Payerne. 515-1 Y

**Le café „l'Arabe”**  
offre comme  
**prime**  
1 cuillère argentée, écusson fribourgeois



**cette  
mauvaise  
bronchite**

...aurait pu être évitée si  
dès le moindre accès de toux,  
vous aviez fait usage du Sirop  
RIZA, dont les propriétés an-  
tiseptiques et balsamiques  
imprègnent de leurs bienfai-  
santes vapeurs tout l'appareil  
respiratoires, donnant ainsi  
à la muqueuse des bronches  
la force et la vitalité voulues  
pour lutter contre les affec-  
tions microbiennes.

Le Sirop RIZA calme la  
toux et provoque chez le  
malade un sommeil calme et  
réparateur.

Employé avec succès contre  
la TOUX,  
les BRONCHITES,  
le CATARRHE, etc.

Le flacon **Fr. 3.50**  
dans toutes les pharmacies.

le  
**SIROP RIZA**  
**Guérit la toux**  
Gros : PHARMACIE PRINCIPALE, Genève

A louer, pr le 25 avril  
ou le 25 juillet, un ma-  
gnifique  
**appartement**  
au soleil, de 9 à 12 pié-  
ces, véranda, cour inté-  
rieure, terrasse, salle de  
bains, chauffage central  
et électrique.  
S'adr. sous P 16472 F,  
à Publicitas, Fribourg.

**A LOUER**  
tout de suite, une maison  
de campagne, bien située ;  
selon désir, on y joindrait  
6 à 7 poses de terre.  
A la même adresse, à  
vendre 5000 pieds de terrain  
et regain de 1<sup>re</sup> qualité.  
Pour visiter et traiter,  
s'adresser à M. Marcel  
Jullien, caissier, à Farva-  
ny. 40031 F

**A LOUER**  
pour le 25 juillet, event.  
pour le 25 avril, Gam-  
bach, bel appartement de  
trois pièces, ch. de bains,  
terrasse et chauffage cen-  
tral.  
S'adresser à Publicitas,  
Fribourg, sous chiffres  
P 10037 F.

**DE SSB  
DE PRIX**  
Pistolet 6mm, dep. fr. 1.90.  
Revolver 6 coups, 8.50.  
Flobert long, 6mm, 12 fr.  
Carabine précision, 19 fr.,  
à air, 4 ½ mm, fr. 8.50. Pisto-  
let autom. syst. Browning  
6/35, 22 fr. Fusil de  
classe 1 coup, 28 francs.  
2 coups ordonnance 89  
transformé, cal. 16, 40 fr.  
Appareil à tuer le détail,  
17 fr. Armes d'occasion.  
Munitions. Réparat. bas  
prix. Catalogue 1930 grat.  
L<sup>e</sup> Ischy-Savary, fabri-  
cant, succ. Ernest Ischy  
fils, Payerne. 706-6 L

**Prof**  
**Comptabilité**  
TOUJOURS  
A JOUR  
Comptabilité Prof. S. A.  
Lausanne, 13, rue Pichard  
Zurich, Löwenstr., 19

GRAND ET BEAU CHOIX EN  
**TISSUS et SOIES noirs pour robes  
et habits de noce**  
**COMPLETS noirs, confectionnés  
et sur mesure**  
**QUALITÉ PRIX MODÉRÉS**  
**Maison Vve Ant. COMTE**  
1, rue de Lausanne — FRIBOURG

**Combustibles**  
**R. Steinauer S.A.**  
Bureau : 10, av. de la gare Tél. 9.52  
**COKES, HOUILLES, BOULETS, ANTHRACITE**  
**BRIQUETTES, SAPIN, HÊTRE, FAGOTS** 151-1



**Toux ?  
Catarrhe ?  
Enrouement ?**  
**Verbapina!**  
En vente partout.  
Le véritable vieux bonbon  
pectoral aux herbes des  
Alpes du Dr. Wander

Dr. méd. **PERUSSET**  
médecin-dentiste  
Maison  
Pharmacie de l'Abbatiale  
**PAYERNE**  
**de retour**  
Consultat. tous les jours,  
mercredi ap.-midi excepté.

On demande une bonne  
**Servante**  
de campagne  
Entrée le 22 février ou  
date à convenir ; bonne  
occasion d'apprendre l'al-  
lemand. Bons gages.  
S'adresser à famille  
ROGGO, Fillistorf, près  
Schmiten. 10114 F

On demande un  
**jeune homme**  
catholique, de 18-20 ans.  
Un sachant traire sera  
préféré. Place à l'année.  
Bons soins assurés. Gages  
Fr. 50-60 par mois. Bonne  
occasion d'apprendre la  
langue allemande. 10104  
S'adr. à Otto Schläfli,  
agriculteur, Dellingen  
(Cl. Soleure).

**Vente de bois**  
Mercredi, 14 janvier, on vendra aux enchères  
publiques 46 moudes de foyard et 2000 fa-  
gots se trouvant devant la ferme Carry, à  
Marty-le-Petit. 10103  
Rendez-vous des miseurs à 1 h. ½.  
**LE TUTEUR.**

**Maison Vve Ant. COMTE**  
FRIBOURG  
Ameublements, trousseaux, literie  
Agencement de bureaux  
Installation de villas, instituts, hôtels  
à forfait. 9-1  
Nombreuses références



Quel que soit  
le prix de vos  
chaussures, vous  
augmenterez  
leur valeur en  
les entretenant  
avec la  
merveilleuse  
**GRAISSE  
AU BLAIREAU**  
BARBEZAT & C<sup>o</sup> FLEURIER

**INSTITUTRICE**  
très capable, expérimentée  
(latin-anglais, si possi-  
ble) de préférence catho-  
lique, demandée tout  
de suite, dans institut, à  
la montagne, ouvert toute  
l'année.  
S'adresser sous chiffres  
G 12018 L, à Publicitas,  
Lausanne.

**ÉPICERIE  
et LAITERIE**  
Commerces contigus,  
situés dans bon quar-  
tier de Lausanne, à  
remettre pour cir-  
constances de famille.  
Chiffre d'affaires  
prouvé, supérieur à  
Fr. 200,000.—. Occa-  
sion unique. Reprise  
avantageuse.  
S'adr. Régie, Maurice  
Genton, Paix, 2, Lau-  
sanne. 795-5 L

**L'EAU VERTE**  
de l'abbaye cistercienne de la Maigrange  
à Fribourg, fondée en 1259  
**Elixir d'un goût exquis**  
composé de plantes choisies et mélangées dans  
des proportions étudiées et longtemps expérimen-  
tées, sans absinthe et plantes nuisibles. Souve-  
rain dans les cas d'indigestions, dérangements  
d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidisse-  
ments, etc. Préservatif efficace contre les mala-  
dies épidémiques et contre l'influenza. 12693  
En vente dans toutes les pharmacies, drogue-  
ries et bonnes épiceries du canton et chez MM.  
Leclere et Gorin, Droguerie de la Croix-d'Or, Ge-  
nève ; pharmacie de l'Orangerie, Neuchâtel. Dro-  
guerie Christen, Moudon ; pharmacie Francey,  
Payerne ; Drogueries Réunies S. A., Lausanne.

**APÉRITIFS**  
Vermouth Bellardi  
Vermouth Cora  
Vermouth Cinzano  
Vermouth Noilly  
Vermouth Bob  
Amer Picon  
Amer Mandarin  
Jerez Ambar 77-4  
**Maison Jos. BASERBA**

**A VENDRE**  
**BEAU DOMAINE**  
de 40 poses, très bon terrain. Canton de  
Genève. 77/1 X  
S'adresser : A. LUTHI, 2, Tour-Maitresse,  
GENÈVE.

**TEINTURERIE de BEAUREGARD**  
**G. UTTINGER**  
Av. Weck-Reynold 9b  
Carrière la Laiterie Centrale  
**FRIBOURG** Tél. 820  
TRAVAIL PROMPT & SOIGNÉ

**RHUMATISMES**  
L'Antalgine guérit toutes  
les formes de rhumatismes,  
même les plus tenaces et les  
plus invétérées. Prix du fla-  
con de 120 pilules, 7 fr. 50,  
fco de port et d'emballage,  
contre remb.  
Pharmacie de l'Abbatiale  
PAYERNE  
Brochure gratis sur demande

**BERLIET**  
**Camion, 5 tonnes**  
sur pneumatiques, à cé-  
der prix avantageux, pr  
faute d'emploi. 12200 L.  
S'adresser : Garage Du-  
moulin, place du Tunnel,  
LAUSANNE.

**A LOUER**  
un local, massif et  
sec, de 175 m<sup>2</sup>, pou-  
vant servir comme  
atelier ou entrepôt.  
S'adr. à F. Stucky,  
Bd. de Pérolles, 39bis,  
ou à MM. Hogg &  
fils, Monsejour. 10111

**Chânes de Moncor**  
Le mardi 20 janvier, on  
vendra, en mises publi-  
ques, 4 lots billes de  
chêne = 17,32 m<sup>3</sup> prépa-  
rés à la poudrière de  
Moncor. 10117  
La mise aura lieu à  
10 h. du matin, au bureau  
du soussigné, Grand'rue, 4,  
P. Gendre, insp. for.

**Café**  
On en reprendrait un,  
ville ou campagne.  
S'adresser par écrit s.  
chiffres P 40036 F, à Pu-  
blicitas.

Dès aujourd'hui, nous accordons un rabais de fin de saison de  
sur tous nos **ARTICLES D'HIVER**, socques, pantoufles, confortables, chausses,  
caoutchoucs, snow-boots. **10%**

Occasions uniques en souliers de bal de  
ainsi que nos fins de série en cuir fantaisie et noir **Fr. 4.— à 14.50**

depuis **Fr. 14.50** pour dames et pour hommes dès **Fr. 21.50** **10%**

**BOIRIE JEAN DOSSENBACH, AUX ARCADES, FRIBOURG**



A LA  
**VILLE**

DE  
**PARIS**

Rue de Lausanne, 2 et 4

**FRIBOURG**



A LA  
**VILLE**

DE  
**PARIS**

Rue de Lausanne, 2 et 4

**FRIBOURG**

**AVIS PRÉALABLE !**

**JEUDI 15 Janvier, à 2 heures**

s'ouvrira dans les

**GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE PARIS**

la grande exposition  
annuelle d'articles à **95 centimes**

**N**ous offrons au public  
un choix absolument  
incomparable d'articles  
d'usage courant  
au prix unique de

**95ct.**

**N**otre vente d'articles à  
constitue un événement commercial  
sensational ; elle n'est possible qu'en  
raison des achats considérables que  
nous sommes à même d'effectuer pour  
l'approvisionnement de nos nombreu-  
ses succursales.

**95ct.**

**EN**

présence de l'affluence grandissante qu'attire d'année en année notre vente d'articles à nous avons installé à chaque étage de nos magasins des caisses auxiliaires de façon à permettre l'accélération du service et à éviter la fermeture intermittente des portes.

**95 ct.**